photo UPC

DOUX... PRINTEMPS!

■ Plus de tôles froissées que d'os fracturés, c'est le bilan de la journée d'hier alors que le verglas avait transformé sans avertissement les rues et trottoirs de la ville en véritables patinoires, obligeant les piétons à faire des prodiges d'équilibre et les policiers à se trouver partout à la fois. Les prévisions pour aujourd'hui: de la pluie et 8 degrés!

page A 3

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
la presse

35 cents
HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

MONTRÉAL, MARDI 11 JANVIER 1983, 99e ANNÉE, nº 8, 60 PAGES, 4 CAHIERS ●

LUXUS PAS CHERUM

A partir de $5795
LeCarrier
10300, boul. Pie-IX — 323-4330

TABLOÏD SPORTS

QUE CACHENT LES PROPOS DE TRETIAK?

■ Tretiak aimerait jouer avec le Canadien. Fetisov lorgne l'Amérique. Qu'y a-t-il derrière les déclarations des joueurs soviétiques? Irving Grundman, le directeur général du Canadien, veut tout savoir. La chronique de Réjean Tremblay.

page 5

6-2 LES NORDIQUES SE BUTENT À RESCH

page 4

LE GOUVERNEMENT LÉVESQUE, SIX ANS APRÈS

UNE TOUTE PETITE PLACE AUX FEMMES

■ Après six ans de gouvernement péquiste, les femmes occupent seulement 13 des 180 postes stratégiques des hautes sphères du pouvoir dénombrés par LA PRESSE. Bien que leur pourcentage ait doublé par rapport à 1977, passant de 3,4 p. cent à 7 p. cent, cela ne signifie pas grand-chose puisqu'elles partaient de presque rien et qu'elles forment plus de 50 p. cent de la population québécoise.

page A 4

LAROCQUE PASSE AUX FLYERS

page 2

L'ÉCONOMIE

PAS DE CENTRE BANCAIRE POUR LE MOMENT

■ À cause de l'attitude «discriminatoire» du gouvernement du Québec à l'égard des banques de propriété canadienne, les chances qu'a Montréal d'obtenir un centre bancaire international sont nulles, a déclaré hier le président de l'Association des banquiers canadiens.

page C 1

MODE

photo Pierre McCann, LA PRESSE

DES VÊTEMENTS «DE NUIT» POUR LE SALON

■ Depuis quelques années, les créateurs de mode ont senti un regain d'intérêt pour les vêtements de détente et ont donné à la lingerie une allure telle que robes d'intérieur et déshabillés conviennent on ne peut mieux aux réceptions intimes et aux dîners en tête à tête.

page B 1

LES CONSPIRATEURS DE L'AN 2000

«DÉCROCHÉS», FOUS, RÊVEURS MAIS LUCIDES

■ Ils sont membres de la Corporation des conspirateurs de l'an 2000. Leur idéal: une immense conspiration de la jeunesse du Québec qui deviendrait le porte-flambeau de la Nouvelle Amérique pour faire naître l'Homme nouveau. Parmi eux, le sociologue Jacques Lazure, l'écrivain Jacques Languirand, le chanteur Claude Dubois, le cinéaste Arthur Lamothe, le jeune maire de Saint-Séverin, Michel Champagne, et le plus jeune député de l'Assemblée nationale, Gilles Baril (ci-contre).

page A 8

SOMMAIRE

Annonces classées B 12 à B 15, C 3 et sports 12
Arts et spectacles
—Informations A 9 à A 11
—Cinéma ---------- B 10
Décès, naissances, etc. ------ C 7
Économie ---------- C 1 à C 6
Éditorial ---------- A 6
Êtes-vous observateur? ---- B 13
FEUILLETON « Les lilas fleurissent à Varsovie » -------- B 13
Horoscope ---------- B 14
Le monde ----------C 8, C 9
Météo---------- A 2
Mots croisés ---------- B 15
« Mot mystère » ---------- B 15
Quoi faire aujourd'hui ---- B 10
Télévision ---------- A 10, A 11
—Télé-câble ------ A 10
Tribune libre ---------- A 7
Vivre aujourd'hui ---- B 1 à B 9
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées ---------- 14
Mots croisés ---------- 14

ÉDITO

LA MAIN TENDUE ET LA MAIN QUI FRAPPE

PAR MICHEL ROY

page A 6

DÉJÀ 11 OFFRES!

■ ST. CATHARINES (PC) — L'offre d'un chômeur de St. Catharines, en Ontario, de payer $1,000 à son éventuel employeur, semble efficace puisqu'il a reçu plusieurs propositions d'emploi. Mike McKay, qui est en chômage depuis 14 mois, a présenté son offre dans une annonce insérée durant le week-end dans un journal de St. Catharines, s'engageant à verser ce montant à qui lui offrira un emploi à temps plein. Depuis la parution de l'annonce, M. McKay a reçu 11 offres d'emploi considérées comme sérieuses. Il s'est dit très heureux de la réaction et surtout du fait que la plupart des répondants ont indiqué qu'ils n'étaient pas particulièrement intéressés par le montant de la récompense.

OSSINING: FIN DE LA PRISE D'OTAGES

■ Vers minuit cette nuit, les mutins de la prison d'Ossining, utilisant des mégaphones, ont annoncé aux journalistes à l'extérieur du bâtiment qu'ils avaient relâché tous les otages qu'ils détenaient depuis samedi. «Notre vie est entre vos mains», ont-ils ajouté.

page A 2

EN BREF

Retour au travail

■ Les quelque 450 travailleurs syndiqués à l'emploi de 20 concessionnaires d'automobiles de la région de Québec reprendront progressivement le travail à compter d'aujourd'hui après une grève qui aura duré deux mois. Réunis en assemblée générale hier les grévistes ont entériné les termes de l'entente intervenue en fin de semaine sur le protocole de retour au travail.

Travailleurs britanniques mécontents

■ Six travailleurs britanniques incertains de l'avenir après avoir été licenciés par Bristol Aerospaces Ltd, se demandent pourquoi cette société les a encouragés à venir au Canada. On les a recrutés l'an dernier et ils sont au nombre de 24 travailleurs de l'usine de Winnipeg qui ont reçu la semaine dernière des avis de congédiement. Certains d'entre eux ont laissé leur emploi en Angleterre et ont acheté une maison à Winnipeg. La plupart sont furieux contre l'entreprise, révèle M. Ian Hutchinson, machiniste arrivé chez Bristol, à Winnipeg, le printemps dernier.

Enquête sur Agca

■ Les autorités turques ont ouvert une nouvelle enquête sur le meurtre du rédacteur en chef du quotidien Cumhuriyet perpétré par Mehmet Ali Agca, qui a tenté d'assassiner le pape en mai 1981, ont rapporté deux quotidiens tures lundi. Les autorités espèrent que cette nouvelle enquête permettra également d'apporter des éléments à celle menée pour l'attentat du pape, rapporte Cumhuriyet. Des experts en droit du commandement de la loi martiale d'Istanbul ont terminé leur étude du dossier et ont transmis ce dernier au bureau du procureur militaire pour une nouvelle investigation, précise par ailleurs le quotidien Milliyet.

Cosmos 1402 : bouche cousue

■ Les Etats-Unis continuent de surveiller étroitement le satellite soviétique Cosmos 1402 mais le Pentagone a fait savoir qu'il ne donnerait plus d'informations sur sa trajectoire avant que le retour des débris sur la terre ne soit imminent. Des porte-parole du département de la Défense et du NORAD, l'organisme chargé de la surveillance aérienne de l'Amérique du Nord, ont précisé qu'ils avaient des instructions pour ne rien ajouter aux commentaires faits mercredi dernier. Selon ces commentaires, le satellite de reconnaissance soviétique à propulsion nucléaire entrera probablement dans l'atmosphère à la fin de ce mois et, comme dans le cas du Cosmos 954 détruit en 1978, ses restes radioactifs pourraient s'éparpiller un peu partout sur le globe.

La famille Silkwood va en appel

■ La famille de Karen Silkwood a marqué un point hier lorsque la Cour suprême des Etats-Unis a fait savoir qu'elle acceptait de recevoir l'appel logé contre une décision d'une cour d'appel lui retirant les $10,5 millions qui lui avaient été accordés en dommages par une cour inférieure. Les juges étudieront donc le jugement de la cour d'appel qui avait renversé une décision d'une cour inférieure en invoquant le fait que la loi d'un Etat ne pouvait être utilisée pour punir une centrale nucléaire des conséquences de ses erreurs. Seize Etats se sont joints à la famille Silkwood dans cette appel à la Cour suprême, faisant valoir que la décision de la cour d'appel les privait du pouvoir de protéger les citoyens contre les dangers des radiations.

Photo UPI

Karen Silkwood, morte dans un accident de voiture alors qu'elle allait révéler à un journaliste des irrégularités dans les dossiers de travailleurs contaminés, comme elle-même, par des radiations nucléaires.

Etude sur les criminels d'habitude

■ Un professeur de droit à l'université de la Colombie-Britannique vient de soumettre au ministre fédéral de la Justice une étude qui, espère-t-il, va modifier les conditions de détention de ceux qu'on qualifiait de criminels d'habitude. L'accusation de criminel d'habitude n'existe plus depuis 1977, mais la loi n'a prévu aucun changement pour ceux qui ont été condamnés avant cette date et qui sont toujours considérés comme des criminels d'habitude. Dans son étude, le professeur Michael Jackson cite le cas du détenu Albert Macauley, 53 ans, trouvé criminel d'habitude il y a 20 ans. Libéré sous condition, il a été écroué à nouveau pour avoir été trouvé en possession de comprimés 292.

Yahveh, écrit il y a 26 siècles

■ La plus ancienne mention de Yahveh, Dieu en hébreu, connue à ce jour, gravée sur une amulette en argent et datée du septième siècle avant Jésus-Christ, a été découverte au cours de fouilles effectuées à Jérusalem, au sud des remparts de la vieille ville. Ces découvertes datent de trois ans mais n'ont été rendues publiques que dimanche par l'archéologue Gabriel Barkay qui avait préféré être très discret pour ne pas provoquer la colère des milieux ultra-orthodoxes qui condamnent les travaux sur des sites pouvant abriter des sépultures. Selon M. Barkay, le fait de ne pas avoir découvert dans le passé des inscriptions portant la mention du nom divin en hébreu est dû au fait qu'il était normalement inscrit sur des papyrus.

L'incendie de Newark éteint

■ Après avoir fait un mort, 23 blessés, au moins $15 millions de dégâts et avoir consumé plus de trois millions de gallons d'essence durant trois jours, l'incendie a finalement cessé de faire rage, lundi, à Newark. Le directeur du service des incendies de Newark, M. John Caufield, a déclaré que 12 personnes ont été témoins d'une fuite d'essence dans l'un des immenses réservoirs du dépôt, tôt vendredi, peu avant la première explosion. On croit que l'essence a coulé jusqu'à l'usine de la société Central Steel Drum, à 100 mètres plus loin, où trois légères explosions se sont produites. Les flammes, a dit M. Caufield, se sont alors propagées jusqu'à Texaco, où il y a eu une formidable explosion

Fugitif retrouvé

■ Un des dix fugitifs les plus recherchés par le Canada, Ron Giedraitis, 33 ans, de Calgary, accusé du meurtre de son fils de quatre ans, a été arrêté hier dans un hôtel de Los Angeles. Selon les autorités policières, un agent du FBI le retenait au téléphone pendant qu'on retraçait l'appel et les policiers ont eu le temps de se rendre à l'hôtel et de l'arrêter. Il sera extradé au Canada. Il est accusé d'avoir tué son fils d'un coup de feu, le 26 novembre 1981, dans un appartement de Calgary.

Le collège à $13,000 par année

■ La fréquentation des collèges et universités les plus dispendieux des Etats-Unis coûtera l'an prochain environ $13,000 par année, si on se fie à une recommandation visant à augmenter de 12,6 p. cent les frais d'inscription à l'Université Princeton. Les collèges de la Ivy League s'entendent habituellement pour demander les mêmes frais d'inscription et de pension. Ainsi un baccalauréat en histoire, demandant quatre années d'études, coûterait environ $51,600 si les frais restaient les mêmes après l'augmentation de l'an prochain.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: − 2 Max.: 8
PLUIE

DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT

La Quotidienne

Tirage d'hier	Numéro-boni
1354	892658

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	0	3	Pluie int.
Outaouais	− 2	8	Pluie
Laurentides	1	5	Pluie int.
Cantons de l'Est	− 2	8	Pluie
Mauricie	− 4	4	Pluie verg.
Québec	− 4	6	Pluie
Lac-Saint-Jean	− 8	− 4	Pluie verg.
Rimouski	− 9	− 6	Pluie verg.
Gaspésie	−15	− 5	Neige 5 cm
Baie-Comeau	−17	− 6	Neige 5 cm
Sept-Iles	−17	− 8	Neige 5 cm

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	5	11	
Edmonton	−15	− 8	
Regina	−20	−10	
Winnipeg	−25	−15	
Toronto	− 3	4	
Fredericton	2	6	
Halifax	5	8	
Charlottetown	4	7	
Saint-Jean	4	6	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	− 3	0	N.-Orléans	11	22
Buffalo	− 1	4	Pittsburgh	3	6
Chicago	3	6	S. Francisco	5	16
Miami	21	27	Washington	5	7
New York	1	2	Dallas	4	19

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	4	8	Madrid	3	10
Athènes	7	13	Moscou	− 1	2
Acapulco	30	32	Mexico	7	24
Berlin	5	7	Oslo	− 3	5
Bruxelles	4	9	Paris	7	9
Buenos Aires	25	34	Rome	8	15
Copenhague	6	8	Séoul	−13	− 6
Genève	− 4	6	Stockholm	1	3
Hong Kong	12	13	Tokyo	3	9
Le Caire	8	18	Trinidad	30	31
Lisbonne	6	13	Vienne	3	7
Londres	6	12			

AUTO-CORRECT-ART

Un jeu éducatif québécois à la conquête de l'Afrique

■ SAINT-PLACIDE-Après le Canada et l'Australie, Tahiti et plusieurs pays d'Europe, voici que le jeu éducatif Auto-Correct-Art, choisi jeu de l'Année du français au Québec en 1978, se lance à la conquête du Sénégal et de là à toute l'Afrique. Il s'agit d'un projet bilatéral qui nous vaut actuellemnt la visite d'une délégation venue du Sénégal dans le cadre d'une étude exploratoire à laquelle l'Agence canadienne de Développement international consacre $72 643 et les Editions Auto-Correct-Art $24 000.

Le froid et la neige n'ont pas enlevé aux Sénégalais leur bonne humeur, « à cause de la chaleur de l'accueil ». On voit dans l'ordre habituel, MM. Abdourahmane Traoré, président de la délégation sénégalaise, Moussa Georges Mbodj, Adama Diop, Mme France Dion. À l'arrière plan, M. André Dion, Mme Josée Massé, et MM. Amadou Anne Ndiaye Tounkara et M. Adama Diouf.

photo Pierre McCann, LA PRESSE

LILY TASSO

Auto-Correct-Art est un système d'apprentissage pour les trois à 17 ans et même plus, puisque la Télé-Université s'en sert depuis quatre ans. Inventé par le Montréalais André Dion, il y a dix ans, c'est, nous dit-on, un ordinateur miniature fonctionnant sans l'apport d'énergie motrice autre que celle de celui qui l'utilise. Le ministère de l'Education du Québec ne l'a pas approuvé comme matériel pédagogique. Cela ne l'empêche pas d'avoir la faveur du public : $210 000 de chiffre d'affaires en 1981, $290 000 en 1982...

Le jeu se présente dans un boîtier en plastique violet avec à l'intérieur 16 carreaux de plastique ornés de triangles de couleurs vives d'un côté et de flèches de l'autre. L'enfant doit assortir les questions indiquées sur une fiche aux réponses qu'on trouve sur une autre, en se servant des carreaux de plastique. Il se corrige lui-même en retournant le boîtier: un dessin harmonieux et symétrique lui indique que ses réponses sont justes. Sinon, il lui faut chercher encore et trouver les bonnes réponses.

Toutes les langues

Cette technique canadienne est applicable à toutes les langues et à tous les pays, quels que soient leur culture. « C'est la solution pour l'Afrique », s'est dit Josée Massé qui a vu dans l'Auto-Correct-Art un moyen pour les Africains d'avoir un enseignement adapté à leur vie quotidienne plutôt qu'un enseignement traditionnel donné par la France. Le Sénégal compte six langues — wolof, pular, sérer, soninké, maninka et Jola — et l'on souhaite y instaurer une alphabétisation fonctionnelle à partir de la langue maternelle. Ayant déjà enseigné au Sénégal, son pays natal, Mme Massé voit un autre avantage à l'outil pédagogique canadien : celui d'enlever au professeur la corvée des corrections dans des classes où la moyenne officielle est de 60 élèves.

Aussi la femme de Marcel Massé, ancien président de l'ACDI actuellement sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, qui préside la délégation canadienne, a-t-elle travaillé à la réalisation de cette entreprise conjointe. Avec comme première étape un voyage à Dakar de M. Dion en juin 1982, à la demande expresse de M. Abd el Kader Fall, ministre de l'Education nationale du Sénégal.

D'autre part, le haut niveau de cette délégation formée de cinq personnalités-cadres dans l'enseignement élémentaire, indique l'importance que le gouvernement sénégalais accorde au projet. C'est ce qu'a souligné M. Abdourahmane Traoré, directeur de l'enseignement élémentaire et président de la délégation sénégalaise, en parlant du désir de son pays d'étendre la diffusion de l'outil pédagogique canadien à tout l'ouest africain.

Durant six jours d'atelier intensif, les délégués ne se contenteront pas de se familiariser avec l'Auto-Correct-Art, ses possibilités et sa valeur éducative dans les pays du tiers monde, ils auront des sessions pratiques au cours desquelles un graphiste traduira pour eux des verbes par des graphismes, et élaboreront aussi des documents en sénégalais.

La prochaine étape verra deux des filles Dion, Marie-Elaine et Martyne, se rendre au Sénégal pour travailler sur le terrain avec les enfants de la brousse. Car André Dion a impliqué dans son travail non seulement sa femme, mais aussi quatre de ses cinq filles, l'ainée étant mariée.

Ensuite, il faudra créer au Sénégal une compagnie pour fabriquer les boitiers et trouver une imprimerie pour produire les documents d'accompagnement. Mais cette deuxième phase du projet sera réalisée de pays à pays, par le truchement de l'ACDI.

Ossining: les mutins libèrent leurs otages

■ OSSINING, New York (AP) — Les mutins de la prison d'Ossining ont annoncé hier soir qu'ils libéraient tous les otages qu'ils détenaient depuis samedi soir. Ils avaient, plus tôt dans la soirée, libéré quatre des 17 otages en échange de nourriture et de cigarettes et demandaient que la liste de leurs demandes soit lue à la télévision avant de libérer les autres.

Les demandes des détenus ont été dévoilées par les réseaux WABC, WCBS et WNBC de New York dans leur bulletin de 23 heures et lues aux journalistes à l'extérieur de la prison par un détenu utilisant un mégaphone. Certaines font état de la livraison régulière des lettres et des colis, de la mise sur pied de programmes de loisirs et autres, de règlements précis pour les prisonniers de passage et de la présence des journalistes lors de la libération des otages. Le détenu a ajouté que les mutins craignent que les autorités reviennent sur leur parole après la libération des gardiens, d'où leur demande que la liste soit diffusée à la télévision.

Le détenu a ajouté que les prisonniers avaient reçu la garantie qu'aucune mesure de représailles ne serait prise contre eux après la libération des gardiens.

Dans la journée, des détenus avaient commencé à rendre leurs armes, des manches à balai et des bouts de métal tordus, en les jetant par les fenêtres du bloc où ils sont enfermés avec leurs otages. Vers 18 heures, la direction présentait une offre aux détenus et attendait leur réponse.

On ne connait toujours pas le nombre exact de détenus qui ont participé à la mutinerie, mais les autorités locales affirment que la plupart des quelque 500 prisonniers qui se trouvaient dans le bâtiment au moment où les mutins s'en sont rendus maîtres désapprouvaient cette action.

D'imposantes forces de sécurité encerclaient la prison, mais il semble que le dénouement de cette affaire pourra se faire sans qu'on ait recours à la force.

Un incendie, dont on ignore la gravité, s'est par ailleurs déclaré dans un bâtiment de la prison épargné par la mutinerie.

Un ex-felquiste affirme avoir été enlevé par la GRC

■ Ex-felquiste, André Laforest, 41 ans, qui est aujourd'hui chef cuisinier, a affirmé hier, au procès de l'inspecteur Laurent Hugo, de la GRC, que le 4 octobre 1971, il avait été enlevé par deux policiers qui l'on séquestré dans un motel durant toute une nuit pour lui soutirer des informations qu'il a fini par leur donner à la suite de menaces.

MARTHA GAGNON

Laforest qui admet, toutefois, avoir menti devant la Commission McDonald sur les agissements de la GRC, a raconté que l'on voulait faire de lui un informateur et qu'on lui avait offert jusqu'à $5,000. A cette époque, il était membre d'une cellule du Front de libération à laquelle appartenait Jacques Laliberté. Son rôle consistait principalement à s'occuper de l'achat de terrains devant servir à l'entraînement des terroristes, aux « manoeuvres militaires » futures. A la demande de la *cellule*, il a aussi participé à un vol d'armes dans la maison de son cousin.

Que s'est-il produit le 4 octobre '71? André Laforest raconte que la voiture qu'il conduisait sur l'avenue du Parc, vers 14 heures, avait été interceptée par trois voitures de police qui ne portaient aucune marque distinctive. L'inspecteur Hugo qui était armé, lui aurait demandé de mettre ses mains sur le toît de l'automobile pour le fouiller. Il aurait ensuite été forcé de le suivre. On lui aurait demandé ses papiers d'identité qui étaient tous au nom de Marc Paré (un nom que lui avait donné la *cellule*). Le policier lui aurait ensuite laissé entendre qu'il pouvait écoper de deux ans de prison pour ces faux papiers.

Dans l'automobile où avait également pris place le caporal Bernard Dubuc (aujourd'hui sergent) qu'il a identifié en cour hier, l'agent Hugo lui aurait dit en substance: « On t'a mon *crotté*, on t'amène, tu sais des choses ». Puis, le trio se serait arrêté dans un motel, à Sainte-Thérèse. Là on lui aurait demandé de mettre ses mains au mur durant quelques minutes. L'interrogatoire aurait duré jusqu'à six heures, le matin.

Toujours selon Laforest, Hugo aurait sorti son arme, l'aurait chargé et aurait déclaré: « Si tu veux pas coopérer, il y a des accidents qui arrivent dans ces cas-là ». C'est à ce moment qu'il aurait accepté de donner des renseignements, dont le nom de son compagnon Jacques Laliberté. Il aurait ensuite prétexté un rendez-vous pour qu'on le ramène à Montréal.

Le 6 octobre, il aurait menti à son ami Laliberté en lui disant qu'il avait été torturé. Ce dernier lui a ordonné de quitter Montréal, de disparaître pour un an. Ce qu'il s'est empressé de faire. Il avait peur, dit-il. Le procès de l'agent Hugo, accusé d'enlèvement et de séquestration, se poursuit aujourd'hui devant le juge Gérard Morrier, de la Cour des sessions de la paix.

Les causes d'une maladie étrange sont identifiées

■ EDMONTON (PC) — Les causes de la maladie étrange qui affecte les 300 élèves et le personnel de l'école Monseigneur Ernest-Lang de Saint-François du Madawaska, dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick, ont été identifiées.

La poussière de craie en suspension et le manque d'humidité dans l'air sont la cause des vomissements, saignements de nez et autres symptômes qui affectent élèves et professeurs, a-t-on confirmé hier.

Si les experts du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick et ceux d'une firme d'ingénieurs-conseils mandatée par le ministère de l'Education arrivent aux mêmes conclusions, ils divergent toutefois sur les moyens à prendre pour corriger la situation.

En plus de l'achat d'humidificateurs, le ministère de la Santéveut mettre hors d'usage les bouches d'admission et d'évacuation de l'air. Le ministère de l'Education s'oppose à ces transformations qui affecteraient tout le système de chauffage.

Actes de vandalisme au Musée des beaux-arts

■ Le Musée des beaux-arts de Montréal a été l'objet dimanche soir d'actes de vandalisme dirigés explicitement contre la présente exposition du peintre français Claude Viallat.

GILLES TOUPIN

En effet, les deux bannières réalisées par cet artiste -l'un des plus important de la peinture d'avant-garde- qui ornait la façade du Musée rue Sherbrooke, ont été détruite par le feu. Les vandales ont également déposé sur les marches de l'édifice du Musée des beaux-arts une trentaine de sacs de vidange et ils ont couvert l'un des piliers de l'institution d'inscriptions obcènes à la peinture qui visait l'oeuvre de Viallat.

Selon M. Pierre Théberge, conservateur en chef du Musée, les dommages s'évalueraient, en ce qui concerne les deux bannières, à environ $10,000. Ce chiffre reste cependant à confirmer. De son côté, le peintre Viallat, rejoint en France, a refusé que porter plainte contre les individus qui ont commis ces actes irréparables, à supposer que l'on parvienne à les identifier.

Le chef du service de sécurité du Musée des beaux-arts, M. Paradis, a par ailleurs fait remarquer à LA PRESSE que même si les inscriptions à la peinture sont en anglais, cela ne veut pas nécessairement dire que les vandales sont anglophones. M. Paradis a remarqué notamment que certains mots étaient mal orthographiés.

la presse

Drame passionnel à St-Raymond

Un drame passionnel survenu à Saint-Raymond de Portneuf s'est soldé par un meurtre et un suicide tandis qu'une troisième personne a été gravement blessée. La tragédie est survenue peu avant 9h hier matin à Chute-Panais, une petite localité située à quelques kilomètres de Saint-Raymond.

Un père de famille, M. Gary Walsh, âgé de 43 ans, s'est présenté au domicile de l'ex-ami de sa fille, Claude Bédard, pour lui demander des explications sur son comportement et le harcèlement dont sa fille, Marlène, était victime depuis qu'elle avait décidé de le quitter durant la période des Fêtes.

Mais M. Walsh n'a pas eu le temps de sonner à la porte que Claude Bédard a fait feu sur lui à trois reprises, l'atteignant à la figure et à l'estomac et le tuant sur-le-champ.

Par la suite, Claude Bédard, âgé de 25 ans, s'est rendu au domicile de Marlène Walsh qui est sortie de chez elle, mais elle fut abattue. Elle repose actuellement dans un hôpital de Québec et son état est jugé satisfaisant.

Claude Bédard a ensuite retourné son arme, un fusil de calibre .12, contre lui et s'est enlevé la vie.

C'est la Sûreté du Québec qui dirige l'enquête.

Incendie mortel à NDG

Une dame de 49 ans, Mme Edna Smith, a perdu la vie hier après-midi, lors de l'incendie de sa demeure sise au 2192 de la rue Oxford dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce à Montréal. Les pompiers ont combattu pendant trois heures le feu qui ravageait les quatre logements du 2190 au 2194 Oxford. Le feu a commencé peu après midi et s'est propagé rapidement aux logements adjacents. La cause de cet incendie n'a pas été déterminée pour le moment.

Tentative de meurtre ratée

Une personne dont on ne connait pas l'identité a été victime d'une tentative de meurtre hier après-midi et repose actuellement dans un état satisfaisant à l'hôpital Fleury où les médecins ont extrait le projectile qui s'était logé dans l'abdomen de la victime. Cette dernière, qui demeure sur la rue Joseph-Melançon à Montréal-Nord, venait répondre à la porte de son domicile, lorsque deux individus qu'elle a vus devant elle ont ouvert le feu.

AU PROCÈS SUR LES MEURTRES D'ARCHAMBAULT

Les jurés « séquestrés » pour tout le procès

JOLIETTE — Les huit jurés qui ont été choisis hier, sur quelque 300 candidats convoqués en cour, et les quatres autres qui seront retenus vraisemblablement dès aujourd'hui, pour le procès des dix accusés de meurtre du pénitencier Archambault, seront « séquestrés », à ... l'ancienne, pourrait-on dire. Ils devront rester ensemble, jour et nuit, tout le long de l'instruction de plusieurs semaines; ils ne pourront voir ou entendre que des émissions de T.V. et de radio sélectionnées par leurs gardiens, et les journaux qu'on leur remettra pour lecture auront été préalablement expurgés de toutes nouvelles concernant cette affaire.

LÉOPOLD LIZOTTE

Tout en répétant que ce procès, malgré le nombre des prévenus à la barre, en était un comme les autres, qui devait être instruit selon les règles régulièrement appliquées, le juge Jean-Guy Boilard a soutenu que c'était surtout pour éviter les incidents récemment provoqués par l'absence d'auto-censure des médias qu'il n'y allait pas d'une exception, mais revenait plutôt à ce qui était la règle dans les causes semblables, il y a environ vingt ans.

A ce moment-là, les jurés appelés à juger des cas de meurtre étaient toujours séquestrés de cette façon, de leur assermentation au moment de leur verdict.

Ce sont toutefois des incidents survenus au cours du célèbre procès Pearson, du nom du célèbre roitelet de la pègre de la Rive sud, que l'on en était venu à changer les « habitudes ». A l'époque, les douze hommes choisis (on n'appelait jamais de femmes), étaient logés dans de petites chambrettes situées à l'arrière même de la cour, les facilités sanitaires étaient communes, sauf pour un mini-lavabo, et l'air souvent irrespirable par défaut de climatisation ou cause de surchauffement, selon la saison.

Et, au cours de ce procès-marathon, le premier du genre, quelques mambres du panel, exacerbés par la longueur des débats et le contact quotidien avec des compagnons qui, visiblement, ne partageaient pas leur opinion, en étaient venus aux coups, au grand scandale de la cour, il va sans dire.

Par la suite, on a décidé de permettre à ces messieurs-dames (car elles furent finalement admises, comme ...les locataires, d'ailleurs) de se séparer chaque soir, quitte à prendre le chemin de l'hôtel, pendant leur délibéré.

Il va sans dire que les jurés de Joliette seront beaucoup mieux logés et nourris, et le jure Boilard a même promis de trouver des formules acceptables pour occuper leurs rares loisirs, après avoir souligné que la décision qu'il venait de prendre ne l'enchantait évidemment pas, mais qu'elle lui était dictée par les circonstances. Et afin d'éviter, par exemple, les multiples requêtes en avortement qui ont marqué un récent procès, dans la métropole.

Car il a en même temps décidé que la cour, pour le début tout au moins, siégerait cinq jours pleins, jusqu'à 17h. tous les jours, et il n'est pas impossible qu'éventuellement on entende également des témoins le samedi. Il va sans dire que celà n'a pas fait le concensus chez les avocats de la défense, qui voulaient terminer leur semaine le vendredi midi, notamment pour vaquer à leurs autres occupations, et peut-être avoir également la possiblité de rencontrer leurs clients dans des conditions acceptables, pour préparer leur défense.

Suite à un bref échange sur la durée possible des procédures, on a par ailleurs rapidement atteint le chiffre de six semaines franches. Et on pourrait bien avancer dès maintenant que celà constitue vraisemblablement un minimum qui pourrait bien être largement dépassé.

Les accusés et ceux qui vont les juger

JOLIETTE — Les dix prévenus qui, à compter d'aujourd'hui, vont subir leur procès sous l'accusation d'avoir assassiné les gardiens Denis Rivard et Léandre Leblanc, dans la nuit « rouge »» du 25 juillet dernier, au pénitencier fédéral de Sainte-Anne des Plaines, sont tous dans la vingtaine, à deux exceptions près. L'un à 39 ans, l'autre cinquante.

Et si le plus jeune a l'air d'un véraitable adolescent, le plus âgé, lui, porte beaucoup plus que sa cinquantaine.

Il s'agit, on le sait, de Daniel Boulet, Maurice Michel, Mario Pruneau, Serge Robidoux, Wilfrid Larose, André Lachapelle, Michel Hudon, Réal Girard et André Ledoux, qui sont inculpés du meurtre du gardien Rivard.

Quant à l'asassinat de M. Leblanc, seuls Boulet, Michel Pruneau, et un autre prévenu, Claude Poirier, doivent en répondre. Si la tendance se maintient, c'est par ailleurs un jury nettement jeune qui décidera de leur sort.

Les deux avocats de la Couronne, et les onze qui représentent les prévenus (et particulièrement ces derniers) ont généreusement fait usage des mises au rancart préremptoires dont ils peuvent se servir pour écarter ceux et celles dont la tête ou le bref curriculum vitae ne leur disait rien qui vaille. Ou les faisait même classer comme pouvant être éventuellement hostiles à leurs clients, si retenus.

Un peu avant 6h hier soir, alors qu'en deux séances seulement, on avait déjà débordé deux fois sur l'horaire quotidien, cinq hommes et trois femmes avaient pris place dans le double banc réservé au jury. Mais aucune tête grise, et pas une seule barbe blanche, évidemment.

Les ménagères d'âge moyen et tous les hommes mûrs, ou presque, avaient été poliment mais rapidement excusés, personne ne semblant toutefois offusqué d'être ainsi renvoyé sans raisons apparentes. Seul un quinquagénaire manifesta par un énergique « merci-bonjour»» son apparente satisfaction de rentrer chez lui sans plus de délai.

Deux panels complets de quelque 300 candidats ayant été épuisés hier, une centaine d'autres citoyens et citoyennes vont à nouveau défiler ce matin devant le tribunal et les treize procureurs réunis. Si on ne peut alors parvenir au chiffre obligatoire de douze, eh bien on devra alors recourir au recrutement de gens dans la rue, à vue pour ainsi dire, comme la loi le prévoit en cas de semblable nécessité.

Le verglas fait encore des siennes

Le verglas qui s'est abattu sans avertissement vers l'heure du lunch hier dans le Grand Montréal a transformé trottoirs et rues en patinoire, forçant les piétons à faire des prodiges d'équilibrisme et infligeant à des centaines de véhicules des

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

dommages dans des collisions à la chaine; heureusement, il y a eu plus de tôles froissées que d'os fracturés.

Dans le centre-ville, les travailleurs qui quittaient leur bureau pour aller prendre une bouchée à l'extérieur ont été dans l'obligation de faire parfois de l'acrobatie sur les trottoirs luisant de glace. En rentrant au bureau, après le lunch, les marcheurs pouvaient aller plus vite car les employés municipaux avaient étendu du sable.

Des centaines d'automobilistes sont arrivés en retard à leur rendez-vous ayant été impliqués dans des accidents, heureusement sans gravités dans la majorité des cas.

Les policiers qui s'occupent de la surveillance routière sur les autoroutes à péage 15 et 13, ainsi que sur les voies rapides Décarie, Métropolitain et 20, ont eu fort à faire pour répondre aux appels et les voitures de patrouille devenaient de plus en plus rares.

Le plus important accident s'est produit, autoroute 13 (Chomedey), sur le pont enjambant la rivière des Prairies où quelques véhicules ont fait des tête-à-queue.

Au grand soulagement des travailleurs, la situation était pratiquement revenue à la normale pour le retour à la maison après la journée au boulot...

photo Jean Allen, LA PRESSE

Même les chasse-neige étaient victimes du verglas sur les trottoirs de Montréal hier.

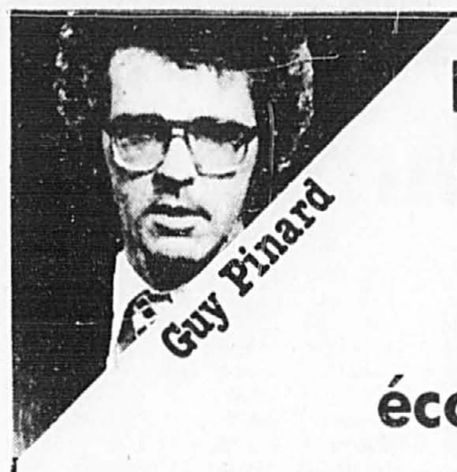

Guy Pinard

Réception contestée à cause du climat économique

Comme elle le fait à tous les ans depuis sa naissance, l'Université du Québec à Montréal offrait à ses employés, le 16 décembre dernier, la traditionnelle « fête de Noël », comme l'appelle le recteur Claude Pichette dans la lettre d'invitation signée de sa propre main.

Le respect des traditions mérite certes une certaine considération, sauf que certaines font plus mal que d'autres lorsque le contexte économique est difficile.

Plus de 2500 invités

Rappelons d'abord les faits. Le 2 décembre dernier, le recteur, M. Pichette, invitait donc les employés à la traditionnelle fête de Noël, prévue pour le 16 décembre, à 16h, à la Brasserie du pavillon Hubert-Aquin de l'université.

Selon Mme Florence Junca-Adenot, vice-recteur responsable de l'information et des relations publiques, cette invitation a été envoyée à quelque 2 500 personnes, y compris quelque 820 chargés de cours en poste au cours du premier semestre. Il ne s'agissait donc pas d'une « réception intime ».

Toujours est-il que pour un groupe de professeurs de l'UQUAM, cette fête revêtait un caractère assez cynique, et pour deux raisons.

En premier lieu, la lettre d'invitation du recteur Pichette suivait de trois jours l'avis de la direction ayant trait aux effets de la loi 70 sur la rémunération des employés de l'université : les mieux rémunérés subiraient une diminution de salaire de 19,45 p. cent au cours des mois de décembre, janvier et février. Puis, et c'est là que le bât blesse, la direction avisait ses employés le 7 décembre (donc cinq jours plus tard) du fait que la mesure se ferait sentir dès le chèque de paie du 16 décembre, date déjà choisie pour la fête de Noël. Et les professeurs trouvaient la situation d'autant plus ironique qu'en 1981, ce sont les employés qui payaient leurs consommations, alors que cette année on leur offrait gratuitement buffet et consommations.

La version de l'université

Mme Junca-Adenot reconnait tous ces faits, mais propose l'éclairage suivant. Tout d'abord, dit-elle, la fête a coûté une somme relativement modeste de $4 314, soit $2 514 pour des sandwiches et des hors-d'oeuvres, et $1 800 pour la boisson, bière et vin. Comme un millier de personnes ont répondu à l'invitation du recteur, le coût de revient se situe à $4,31 par personne.

La date? Hasard et tradition, répond Mme Junca-Adenot. Tradition parce qu'il est coutume à l'université de présenter cette fête le jeudi de la semaine précédant celle du jour de Noël, le créneau de jours disponibles étant toujours très restreint dans une université. Hasard parce que cette année ce jour-là tombait le 16 décembre.

Mme Junca-Adenot a admis que la direction de l'université s'est interrogée non seulement quant à la date retenue pour la fête de Noël, mais aussi quant à sa présentation même. Et la décision a été prise de la présenter malgré tout parce que c'est une des rares occasions qui se présentent au recteur de rencontrer son personnel au cours d'une année, et parce que la direction désirait donner l'occasion au personnel d'oublier pour quelques moments le contexte économique difficile. La porte-parole de l'UQUAM va même jusqu'à dire que la direction aurait manqué de courage si elle avait annulé la fête et choisi de se réfugier dans ses bureaux.

Fallait-il ou ne fallait-il pas? À vous de répondre. Et la question est d'autant plus importante qu'elle a dû être débattue dans des centaines d'entreprises au Québec cette année.

Difficulté temporaire...

Un lecteur et client assidu de Loto-Québec était tout aussi déçu qu'étonné de constater l'extraordinaire ressemblance des numéros des dix billets de *Super-Loto* qu'il venait d'acheter chez son dépositaire.

Avec raison d'ailleurs, puisque trois billets (chacun d'eux comporte un numéro de sept chiffres) commençaient par *30* et se terminaient par *047*, trois autres se terminaient par *727*, deux commençaient par *23* et se terminaient par *702*, et deux commençaient par *260* et se terminaient par *676* (donc un seul chiffre différent sur sept!).

Quand on dépense $100, on est en droit de s'attendre à ce que les numéros des dix billets soient un peu plus variés. Si bien que devant cet état de fait, notre lecteur était en droit de se demander si Loto-Québec pouvait effectivement contrôler la distribution des billets.

M. Richard Camirand, porte-parole officiel de Loto-Québec, affirme que l'entreprise ne possède aucun moyen de connaître le numéro des billets contenus dans un sachet. Par ailleurs, après vérification, il a pu établir que la situation vécue par notre lecteur était due à une difficulté technique temporaire de l'imprimeur, laquelle touchait 2 p. cent des billets imprimés. Il faut donc le croire sur parole pour le moment, en attendant une visite chez l'imprimeur, prévue pour la mi-février...

À votre service

En ce début d'année, il importe de vous rappeler que cette chronique est à votre service. Au cours des deux premières années, certains sujets traités l'ont d'ailleurs été à la suggestion de lecteurs.

S'il y a des sujets qui vous intéressent, s'il y a des questions qui vous trottent dans la tête et auxquelles vous aimeriez obtenir une réponse, si vous éprouvez certaines difficultés à faire valoir un point de vue que vous estimez juste auprès de l'un ou l'autre des organismes gouvernementaux, n'hésitez pas à me le faire savoir. Je me ferai un plaisir de tenter de trouver la réponse appropriée.

$500 pour conduite dangereuse

Un chauffeur de camion âgé de 24 ans dont le véhicule en avait embouti un autre, il y a trois ans, provoquant un déraillement de train et l'évacuation d'une ville, a plaidé coupable hier à Cowansville à une accusation de conduite dangereuse et a été condamné à une amende de $500.

Le 21 juin 1979, Gilles Barette, de Témiscamingue, au Québec, conduisait un camion appartenant à la Eastern Railway Siding Construction Company, quand les freins du véhicule ont lâché. Il a embouti une semi-remorque arrêtée à un passage à niveau dont le conducteur a été tué, et provoqué le déraillement de 19 wagons d'un train de marchandises qui passait, dont 14 contenaient des produits chimiques toxiques.

Outre l'amende de $500, il a été condamné à une probation de trois ans et son permis de conduire a été suspendu pour six mois par le juge Claude Léveillé. L'an dernier, le même juge avait reconnu la Eastern Railway Siding Construction coupable de négligence criminelle pour avoir maintenu un véhicule défectueux sur la route. L'entreprise a été condamnée à une amende de $3,000 mais a fait fallite.

2 cagoulards à l'oeuvre

Deux cagoulards armés se sont emparés d'une somme évaluée à $1,500 hier matin dans une succursale de la Banque canadienne impériale de commerce à Saint-Chrysostome, dans le comté de Chateauguay, dans le sud du Québec.

A leur sortie, ils ont été pris en chasse par un agent de sécurité témoin du méfait. Plusieurs coups de feu ont été tirés lors de la poursuite mais les deux malfaiteurs ont réusi à prendre la fuite.

Lisez le guide officiel du SALON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS dans la presse du samedi 22 janvier 1983

Les femmes ont conquis bien peu de postes de commande sous le gouvernement du PQ

QUEBEC — Après six ans de gouvernement Lévesque, les femmes sont encore presque absentes des hautes sphères du pouvoir.

C'est ce qui ressort d'une compilation faite par *La Presse* des personnes occupant actuellement les fonctions où se concentre l'essentiel du pouvoir politique, c'est-

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

à-dire celles de ministre, de sous-ministre et de directeur de cabinet, et d'une comparaison avec la situation qui existait en février 1977, trois mois après l'élection d'un gouvernement péquiste.

Dans chaque cas, c'est la «Liste de la direction des ministères», établie par le cabinet du premier ministre, qui a servi de point de référence.

On y découvre que les femmes n'occupent que 13 de ces 180 postes stratégiques, c'est-à-dire à peine plus de sept p. cent. La situation s'est quand même améliorée depuis 1977, alors qu'elles n'étaient que cinq sur 147, ou 3,4 p. cent.

Il s'agit d'une augmentation théoriquement importante, leur pourcentage ayant plus que doublé; mais il faut tenir compte du fait qu'elles partaient de presque rien et garder en mémoire qu'elles forment plus de 50 p. cent de la population québécoise.

C'est ainsi que de dire que le nombre de femmes ministres a doublé en six ans ne signifie pas grand chose quand on sait qu'il est passé d' un à deux (sur 25 et 27 respectivement)! Si encore l'importance des porte-feuilles qu'on leur confie s'était accrue dans la même proportion, on pourrait commencer à pavoiser. Mais il n'en est rien, puisque les ministères qui ont été attribués à Mmes Marois et Leblanc-Bantey ne leur valent pas encore de siéger au comité des priorités.

La situation est à peu près la même au niveau des directeurs de cabinet. D'une directrice sur 25 en 1977, on est passé à deux sur 28. Il s'agit de Mmes Nicole Boily, à la Condition féminine, et Nicole René, aux Relations avec les citoyens. Compte tenu qu'il est assez naturel qu'une femme occupe le premier poste, et sans vouloir blesser le Dr Lazure, il faut bien reconnaître qu'encore là le petit nombre n'est pas compensé par l'importance stratégique des fonctions.

Ce qui étonne d'abord quand on arrive au niveau des sous-ministres, c'est de constater que leur nombre a crû considérablement, passant de 97 à 125, pour une augmentation de près de 30 p. cent. Mais il ne faut pas croire pour autant que le gouvernement a profité de cette forte croissance pour améliorer sensiblement la place des femmes.

Leur nombre a bien triplé, mais il n'est que de neuf, contre trois en 1977. Elles peuvent espérer atteindre bientôt la dizaine, puisque le poste est vacant à la Condition féminine et qu'il est certain qu'il sera comblé par une femme.

Mais alors qu'en 1977, les femmes sous-ministres occupaient toutes des postes subalternes (sous-ministre associée ou adjointe), on trouve maintenant deux sous-ministres en titre de sexe féminin. Il s'agit de Mmes Paule Leduc, aux Affaires intergouvernementales, et Juliette Barcelo, aux Communautés cuturelles et à l'Immigration. Ce n'est pas encore les Finances, l'Education ou les Affaires sociales, mais ça reste un début!

On constate, en étudiant la liste, qu'aucun ministère ne compte plus d'une femme sous-ministre (même pas la Fonction publique de Mme Leblanc-Bantey), alors qu'il y parfois jusqu'à neuf de ces postes par ministère. Ce qui pourrait amener les chercheurs de poux et autres pessimistes à dire (mais ces gens-là disent n'importe quoi...) que les neuf élues jouent le rôle de «femmes de service».

Il serait trop long de faire la liste des ministères qui ne comptent pas de femmes sous-chef. Nous ne citerons donc que ceux parmi eux qui possèdent cinq sous-ministre ou plus, en ajoutant entre parenthèses le nombre de ces sous-chefs: Agriculture (6), Conseil exécutif (7), Energie et Ressources (8), Finances (5), Industrie, Commerce et Tourisme (7), Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu (5), Revenu (5) et Transports (7).

Et puisqu'il est encore possible de le faire sans prendre trop d'espace, ajoutons la liste des sept sous-cheffes que nous n'avons pas déjà nommées: Nicole-P. Gendreau (Conseil du trésor), Nicole Martin (Affaires culturelles), Louise Thibault-Robert (Affaires municipales), Jeanne-d'Arc Vaillant (Affaires sociales), Michèle Fortin (Education), Michelle Lejeune (Fonction publique) et Christine Tourigny (Justice).

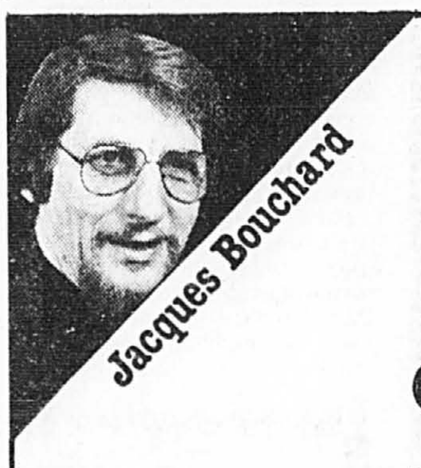

Deux comtés du Québec n'auront pas de délégués au congrès du PC

Deux des 75 comtés du Québec n'auront pas de délégués lors du congrès du Parti conservateur qui aura lieu à Winnipeg, du 26 au 30 janvier. C'est à cette occasion, soit le vendredi 28 janvier, qu'un nouveau vote sur le leadership de **Joe Clark** aura lieu, comme le stipulent les statuts et les règlements de cette formation politique.

Dans l'ensemble, le choix des délégués qui ont le droit de participer et de voter lors de ces assises n'a pas véritablement causé de problèmes majeurs, au Québec, à quelques exceptions près.

C'est ce qu'a souligné hier à *La Presse* le président du comité des lettres de créance, **Robert Jarry**. Dans la circonscription de Dollard, la nomination des délégués a été annulée à la suite des accusations portées à l'endroit des supporteurs de **Brian Mulroney**, qui auraient utilisé des méthodes pas très orthodoxes afin de faire désigner des personnes favorables à un congrès de révision du leadership. C'était avant que le président de l'Iron Ore donne une conférence de presse pour se « rallier officiellement » à Joe Clark. Ce geste a été interprété comme un fragile mariage de raison, permettant à Mulroney de ne prendre qu'un recul stratégique.

Dans la circonscription de Champlain, le choix des délégués a été refusé par le fait que le président de l'association, **Jean Marcouille**, a refusé le droit de vote à 21 nouveaux membres de l'association.

Ce dernier aurait refusé que des personnes qu'il ne connaissait pas puisse avoir le droit de parole lors de la réunion de Winnipeg.

En ce qui concerne le comté de Longueuil, trois des six délégués élus se verront refuser l'accréditation. La raison de cette décision, a souligné Robert Jarry, c'est qu'ils n'habitent pas la circonscription dans laquelle ils ont été choisis.

Un nombre élevé de délégués

Finalement, le Québec a élu ou nommé 674 délégués pour ce congrès où l'on attend plus de 4 000 personnes et qui se déroulera sous le thème « **Canada, on est là** ».

Le coordonnateur de la campagne en faveur du leadership

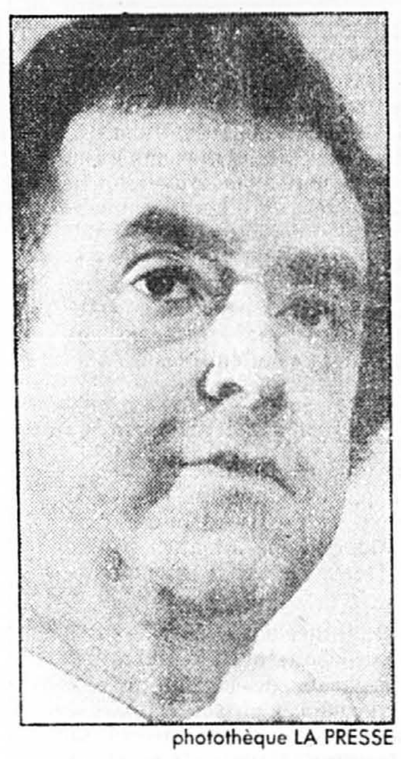
photothèque LA PRESSE

Joe Clark

de Joe Clark dans la Belle province, l'avocat montréalais **Marcel Danis**, estime qu'il y aura 550 personnes qui se rendront effectivement à ces assises. Il a d'ailleurs nolisé deux avions qui partiront pour Winnipeg le mercredi matin.

Pour le président du comité des lettres de créance, le choix des délégués au Québec a été un grand succès. Cela dénote, a-t-il souligné, que « le parti connaît véritablement un regain de vie chez nous; on a plus de membres que jamais et ils manifestent un intérêt que l'on avait jamais vu auparavant ».

Sondages favorables

Il y a deux ans, soit juste après avoir perdu le pouvoir, Joe Clark, lors d'un congrès à Ottawa, avait obtenu un vote de 67 p. cent en faveur du maintien de son leadership.

Cette année, le chef conservateur espère au moins améliorer ce score, ce qui sera sans doute difficile malgré le fait que les derniers sondages donnent le PC largement en avance sur les libéraux de **Pierre Trudeau**.

Les trois derniers sondages d'opinion publique réalisés à travers le Canada par GALLUP, dont le dernier a été publié dans l'édition d'hier de *La Presse*, donnent une intention de vote de 46 p.cent pour les conservateurs, alors que les libéraux n'obtiennent que 31 p. cent de la faveur des électeurs.

Mais malgré ces faits encourageants, il est loin d'être assuré que Joe Clark réussise à améliorer le résultat obtenu lors du congrès d'Ottawa.

Le grenouillage

Les hommes de Brian Mulroney, toujours considéré comme un aspirant à la succession de Clark malgré le fait qu'il ait annoncé publiquement qu'il se ralliait au chef actuel, ont continué leur travail sur le terrain. Les supporteurs de Clark estiment qu'ils auront au moins 200 délégués.

Les délégués de 27 comtés sur 30 de la région se Toronto se sont prononcés en faveur d'une révision, selon une enquête effectuée par un quotidien de Toronto.

Un membre du PC qui a voulu garder l'anonymat a aussi fait effectuer un sondage par Opinion Research Index auprès de 399 habitants de Calgary, les 13 et 14 décembre dernier. 57 p. cent des personnes interrogées sur la question de leadrship ont déclaré être en faveur de la tenue d'un congrès à la direction s'ils étaient délégués au congrès du Parti conservateur.

La question était la suivante: «Le Parti progressiste-conservateur fédéral tient son congrès annuel le moins prochain à Winnipeg. Les délégués devront dire s'ils favorisent ou non un congrès à la direction. Si vous étiez délégué, voteriez-vous contre la tenue d'un congrès à la direction? ».

Les partisans du premier ministre de l'Alberta, **Peter Lougheed,** considéré lui aussi comme ayant des aspirations à faire son entrée sur la scène fédérale, ont également mis la main à la pâte pour réclamer une révision.

Bien des conservateur affiment en effet que d'ici les prochaines élections générales au pays, prévues d'être tenues dans environ deux ans, il se produira bien des changements politiques, et ils craignent que Clark ne puisse leur redonner le pouvoir. Il y a d'abord la relance économique qui est sur le point d'être amorcée et le départ éventuel de Pierre Trudeau. Deux éléments, selon certains, qui pourraient changer bien des choses.

Dans ce contexte, il est loin d'être assuré que Joe Clark puisse compter sur une nouvelle chance...

SUPER SOLDE ERNEST
JUSQU'À 60% DE RABAIS
PALETOTS D'HIVER
ORD. 109.98 à 350.00
SUPER VENTE 69.98 ET PLUS
COMPLETS
Ord. 159.98 à 399.98
SUPER VENTE
99.98 À 289.98
VESTONS SPORTS
Ord. 119.98 à 239.98
SUPER VENTE
59.98 À 149.98
BLOUSONS
Ord. 64.98 à 149.98
SUPER VENTE
29.98 À 109.98
PEAUX DE MOUTON
TOUS NOS MODÈLES
1/2 PRIX
PANTALONS
Ord. 29.98 à 79.98
SUPER VENTE
19.98 À 59.98
AJUSTEMENT GRATUIT
BOTTILLONS ET SOULIERS
TOUS NOS MODÈLES
1/2 PRIX
CHEMISES, CHANDAILS, CUIR, SUEDE, ETC.
JUSQU'À 60% DE RABAIS
Pour t'habiller avec finesse passe voir
• Place Versailles 352-3940
• Carrefour Laval 687-7378
• 1223 St Catherine ouest (angle Drummond) 842-8767
• Place Vertu 337-1414
• Promenades St-Bruno 461-0006
ERNEST

La belle liberté.
pour seulement
999$

Destinations	Prix*	Dates de séjour
Playa Blanca, Mexique	999$	7 janvier au 4 février 1983 inclusivement
Punta Cana, République Dominicaine	1115$	7 au 28 janvier 1983 inclusivement
Paradise Island, Bahamas	1160$	8 janvier au 5 février 1983 inclusivement
Ixtapa, Mexique	1199$	8 au 29 janvier 1983 inclusivement
Île Magique, Haïti	1280$	8 janvier au 5 février 1983 inclusivement

*Les prix indiqués sont par personne pour une durée d'une semaine et n'incluent pas les souvenirs, le bar et les excursions optionnelles.

Des prix en liberté. Un séjour au Club Med, c'est la belle vie sans contraintes. Même pour le portefeuille! Non seulement parce que tout est compris...Si vous partez pour Playa Blanca, entre le 7 janvier et le 4 février 1983, vous ne payez que 999$ par personne. Voilà qui vous donne des ailes. Demandez tous les détails à votre agent de voyages aujourd'hui.

Avous la liberté! Au Club Med, tout est permis, sauf s'ennuyer. Vous faites ce qui vous plaît, quand ça vous plaît. Et tout est compris sous un prix unique. Vous désirez rencontrer des gens? Ou vous préférez la solitude de la plage? Vous êtes libre comme l'air. La table avec le vin, le programme complet des sports, les spectacles tous les soirs, tout est là à votre guise. À vous de méditer, de rêver, de danser ou de rire...

Club Med
La belle vie!

Le sort des trois est remis au 15 avril

QUEBEC (PC) — Le procès de trois dirigeants syndicaux accusés d'avoir « participé à une grève pendant la durée d'une convention » de travail, a été reporté pro forma au 15 avril.

Ainsi en a décidé hier le juge Louis Morin du Tribunal du travail à Québec.

Les accusés sont le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, M. Yvon Charbonneau, le coordonnateur du Front commun pour la CSN, M. Jean-François Munn, et un négociateur de la CEQ, M. Claude Salois.

Ils ont tous trois enregistré un plaidoyer de non-culpabilité par la voix de leurs avocats lors de leur comparution le 17 décembre dernier.

Les accusations ont été portées à la suite d'un débrayage d'une journée déclenché en novembre pour protester contre la loi 70 qui fixaient les conditions de travail des employés de l'Etat.

Pour la dernière grève, la CTCUM réclame la prison pour Morrissette

L'avocat de la CTCUM, Me Gaston Pouliot, a demandé hier, devant le juge J. Claude Nolin, de la Cour supérieure, que le président du syndicat des employés de l'entretien, M. Jacques Morrissette, ainsi que quatre autres membres de l'exécutif,

MARTHA GAGNON

soient emprisonnés pour avoir défier une injonction et provoquer la grève générale illégale, le 9 novembre dernier, privant alors la population de son transport en commun.

Lors de ses représentations, Me Pouliot a aussi demandé que l'amende maximum de $50,000 soit imposée au syndicat, comme ce fût le cas déjà dans le passé. Mais selon lui, c'est insuffisant et il faut sévir davantage. « Les amendes ça ne dérange personne, ça ne fait ni chaud ni froid à l'exécutif. C'est la CSN qui paye...alors! On s'en fiche. Le président lui-même, Jacques Morrissette, l'a d'ailleurs dit lors de l'assemblée au cours de laquelle le vote de grève a été pris. C'est la prison que méritent ces gens ».

Photothèque La Presse

Le président des employés d'entretien de la CTCUM, Jacques Morissette.

Cette requête pour outrage au Tribunal implique le président et les quatre membres de l'exécutif suivant: Noël Pelchat, vice-président, Gilles Lefebvre, agent, Ghislain Girard, secrétaire, et Réjean Montpetit, trésorier. L'avocat demande que ces personnes soient toutes emprisonnées.

« Car, vous savez, les amendes sont devenues des amendes presque symboliques. En mars dernier, ce même syndicat a été condamné à $600,000 sans qu'il y ait pour autant d'effets dissuasifs ».

Le syndicat qui compte 2,200 membres et l'exécutif sont accusés de ne pas avoir respecté l'injonction qui avait été émise par le juge Jules Beauregard, de la Cour supérieure, le 9 novembre dernier, et qui interdisait la grève illégale.

Avant son exposé, l'avocat de la CTCUM a appelé comme témoins deux journalistes, MM Pierre Bellemare, de *La Presse*, et Luc Rufiange, du Journal de Montréal, qui sont venus confirmer que le 9 novembre, ils avaient assisté à une assemblée syndicale au cours de laquelle le président Morrissette avait invité les employés à défier la loi. Dans une proportion de 65 p. cent, ils votaient ensuite en faveur d'un débraye. A minuit, des lignes de piquetage qui, selon la CTCUM, se sont transformées en blocus, étaient dressées devant 11 garages. Le métro et plusieurs autobus ne pouvaient rouler comme à l'habitude. Plusieurs articles de journaux ont été déposés, attestant que la grève avait eu lieu.

Ce matin, l'avocat du syndicat, Me Maurice Laplante, fera ses représentations à son tour.

Emincé de lièvre

Pierre Foglia

J'ai une amie qui aime les chats, les chiens, les chevaux, les poissons, les souris, les oiseaux, les grenouilles, les vers de terre, les mouches, bref toutes les bibites sans exception, y compris, je crois bien, les araignées et les crocodiles. C'est elle qui avait trouvé et élevé le bébé chevreuil dont je vous ai raconté l'histoire il y a deux étés. Je lui ai connu aussi une moufette et un raton-laveur. Un jour qu'on traversait la rue principale d'un village à bicyclette, elle s'arrête soudain devant le magasin général, entre, saisit par les ailes un papillon qui donnait aveuglément de la tête sur la vitrine, ressort avec l'arthropode antennifère au bout des doigts, et le lâche dans la troposphère. C'est la partie la plus basse de l'atmosphère où les papillons, tout comme les boas, les vaches, les agents d'assurance et autres ruminants volettent plus à l'aise que derrière la vitrine d'un magasin général.

Quant à moi, à l'exception des chats, je porte aux animaux un amour plus modéré et plus alimentaire. Vous ne m'entendrez jamais dire d'un petit lapin qu'il est mignon. En fait je n'ai d'intérêt pour les lapins qu'aux champignons (1). C'est pourquoi je pose des collets à lièvre. C'est pourquoi aussi, je n'invite jamais mon amie à participer à l'opération. Elle va de son côté porter des graines aux oiseaux, je vais du mien trapper les levrauts.

Avant d'aller plus loin, il faut que je dise que le lièvre, par sa stupidité, est l'animal qui se rapproche le plus des humains. D'abord, les lièvres sont caecotrophages, je n'insisterai pas, mes patrons m'interdisent de parler de ces choses-là, mais je vous invite à consulter un dictionnaire (un gros), ça vous apprendra au moins une nouvelle insulte: « Espèce de caecotrophage! »», qui s'envoie très bien à une foule d'individus dont l'autosuffisance va effectivement jusque là... D'autre part, comme l'humain, le lièvre est un animal de plates habitudes. Une fois qu'il a tracé sa piste, il y tourne en rond sans jamais s'en écarter, toujours à courrir le même sentier, sans curiosité pour le reste de la planète. C'est bien pourquoi il est si facile à piéger. Enfin, autre point commun avec l'humain, lorsque le lièvre se sent pris au collet, au lieu de s'asseoir et de se dire: « Voyons qu'est-ce qui ne va pas? », il se débat, proteste, se lance en avant et ce faisant, au lieu de se débarrasser du lien qui l'étouffe, s'étrangle avec.

Voilà pour l'opinion que j'ai des lièvres et des lapins. Aussi est-ce sans regret que je leur tends des collets dans les bosquets. Et s'il y a quelque chose que je regrette, c'est seulement de ne pouvoir en poser rue Des Récollets ou mieux rue Parthenais où sévit le gros lièvre à casquette.

Dimanche après-midi donc je m'en allais faire la tournée de mes pièges, quand mon amie m'a proposé de m'accompagner. En principe je décline ce genre de proposition, parce que je la soupçonne de se livrer dans mon dos à des actes de pur sabotage. Comme enterrer mes collets sous un pied de neige, ou au contraire leur lever le nez dans la troposphère, certes la partie la plus basse de l'atmosphère, mais tout de même hors de portée des lièvres qui comme les humains, sont plutôt terre à terre.

Par exception, et en me promettant bien de la surveiller, j'acceptai pour cette fois qu'elle m'accompagnât.

Je ne saurai jamais quel pressentiment l'a avertie, toujours est-il qu'il est arrivé ce qui n'arrive que très, très rarement: j'ai pris un lièvre vivant.

Je l'ai vu le premier. J'ai cru tout d'abord que je l'avais surpris et que seule la peur le clouait là. Que je fasse un autre pas, il détalerait. Puis je vis le fil de laiton qui le reliait à la branche de bouleau et je compris qu'il n'irait pas loin. Il venait tout juste de se prendre c'est certain, peut-être même est-ce le bruit que nous avions fait en arrivant qui l'avait fait se précipiter dans le noeud coulant...

— Viens voir...

— Hon! le pauvre petit lapineau, regarde son nez bouge...

Il n'était pas si petit mais il bougeait en effet. Même qu'il s'est élancé quand elle a voulu lui mettre la main dessus, s'étranglant un peu plus. Quand elle m'a ordonné de couper le fil, elle l'avait déjà dans les bras. Touchant!... après la Vierge à l'Enfant, la Gamine à la Lapine...

— Son coeur bat assez vite!...

Il restait là, collé sur sa poitrine, sa respiration comme un sifflet, un peu d'écume à la bouche... On devinait qu'il s'en remettrait, mais ça prendrait un moment.

— Franchement, qu'est-ce que tu ferais si je n'étais pas là?

C't'affaire, je ferais comme j'ai vu faire mon père des centaines de fois avec les lapins du clapier. Je le prendrais par les pattes arrière, je l'estourbirais d'un coup du tranchant de la main derrière les oreilles, et le maintenant entre les genoux, je lui trancherais la gorge avec mon couteau. Si j'étais tout seul, on n'en parlerait déjà plus du lapineau... Mais à quoi bon lui dire tout ça, elle l'avait toujours dans les bras et je voyais bien qu'il faudrait que j'estourbisse la fille avant de m'attaquer à la bête. D'ailleurs, elle jugea plus prudent de s'éloigner: « Je m'en vais, je le rapporte au chalet ».

Quand je revins une heure plus tard, le lièvre était dans une caisse au milieu du salon. Apparemment remis de ses émotions. Quand j'ai soulevé le couvercle il s'est élancé d'un bond. Bang!... cogne la caboche sur la baie vitrée du salon...

— Ta bestiole se prend pour un papillon...

— Viens m'aider on va le relâcher...

Quand on l'a libéré de l'autre côté du ruisseau, il a fait un bout dans les buissons, et s'est retourné pour nous regarder. J'avais au coeur l'angoisse du nourrisson qu'on prive du sein de sa mère, et la mélancolie du cannibale qui voit partir le missionnaire.

Le lendemain matin mon amie a suivi ses traces. Loin à travers le bois, jusqu'à une falaise dans la montagne qu'il a escaladée. Plus loin encore jusqu'à une vieille auto abandonnée, une Austin quatre portes ouvertes avec des ronces qui ont poussé à travers le plancher, immatriculée au Québec en 1968, 3P3603. Il a sans doute passé la nuit là, dans le coffre arrière qui était ouvert.

— J'ai perdu sa trace, m'a dit mon amie. Disparu. Envolé...

— Sans doute dans la troposphère!

— La quoi?

— Laisse faire. Ça fait trois fois que j'explique. Passe encore de prendre ton lièvre pour un papillon, mais il ne faudrait quand même pas prendre le lecteur pour un con.

---

(1) Je ne résiste d'ailleurs pas au plaisir de vous donner cette recette d'émincé de lièvre que vous ferez rôtir une demi-heure pour pouvoir en détacher les chairs. Vous mettrez ensuite ces chairs dans une casserole avec du beurre (un quart de tasse), du persil, des échalottes sèches hachées et des champignons (un quart de livre). Dans le beurre fondu faites roussir une cuillérée de farine, arrosez avec un demi verre de vin blanc, laissez cuire une autre demi-heure à feu doux. Ajoutez le jus d'un demi-citron avant de servir.

astral photo

SOLDES D'ÉCOULEMENT DE L'INVENTAIRE

Des aubaines incroyables sur tous les objectifs Image! Economisez jusqu'à $60!

Foire aux objectifs Image!

Grand-angle Image 28mm F/2.8. Ord. 99.95 **69.77**

Zoom macro Image 80-200mm F/4.5. Ord. 169.95 **129.77**

Zoom Image 28-80mm F/3.5. Ord. 179.95 **129.77**

Zoom Image MCC 28-80mm F/3.5. Ord. 209.95 **149.77**

Zoom Image MCC 80-200 mm F/4.5. Ord. 189.95 **149.77**

Piles Duracell. Format "AA" pqt de 4 **4.99**

Cassettes vierges Sony pour enregistrer.

Cassettes Sony LNX tout-usage. Ord. jusqu'à 11.95
C-60... pqt de 3... **6.77**
C-90... pqt de 3... **9.77**

Cassettes Sony HFX Haute-Fidelite. Ord. jusqu'à 14.95
C-60... pqt de 3... **9.77**
C-90... pqt de 3... **11.77**

Nikon EM. Appareil 35mm automatique avec objectif 50mm F/1.8 "E" Ord. 209.95 **184.77**

Super courroie Nikon. Ord. 11.95 **6.77**

Sac en toile Nikon. Ord. 19.95 **9.77**

Profitez des rabais Nikon sur plusieurs objectifs Nikon & Nikkor! Les rabais se terminent le 15 janvier 1983.

Nikon FE. Appareil 35mm automatique avec contrôles manuels. Avec objectif 50mm F/1.8 "E" Ord. 349.95 **317.77**

IMAGE Flash Image CZ65. Flash automatique avec tête zoom orientable. Ord. 79.95 **49.77**

Sac action Minolta. Ord. 24.95 **9.77**

Sanyo M9903. Radio-cassette AM/FM/ondes-courtes stereo! Ord. 179.95

Ecoulement! **127.77**

Economisez 20% sur les Cadres & Albums

Minolta XGM. Appareil 35mm automatique avec contrôle manuel. Avec objectif 50mm F/2. Ord. 299.95 **274.77**

En prime! Blouson Minolta à l'achat d'un XGM!

Minolta X-7. Appareil 35mm automatique. Avec objectif 50mm F/2. Ord. 239.95 **217.77**

Minolta Hi-Matic G2. Appareil 35mm automatique avec flash auto & etui. Ord. 99.95 **89.77**

Super courroie Minolta. **6.77**

4 derniers jours!

Sanyo RP55. Radio AM/FM/stéreo portative avec écouteurs légers. Ord. 59.95 **49.77**

Sanyo M9901. Radio-cassette AM/FM/stereo. Ord. 149.95 **99.77** Prix coupé!

Album Image Prestige. Ord. 5.99 **2.99**

astral photo

• Place Ville Marie	878-9821	• Les Promenades St-Bruno	653-8826
• Place Bonaventure	878-4378	• 2020 University (Métro Promenade)	849-7341
• 1481 ouest, Ste-Catherine	935-1154	• Galeries d'Anjou	354-2001
• Place Vertu	336-8272	• Centre d'achats Boulevard	721-3939
• Centre d'achats Fairview Pointe-Claire	695-6563	• Complexe Desjardins (Métro)	843-8219

POUR DES PHOTOS COULEUR AVEC UNE NOTE DE DISTINCTION

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

La main tendue et la main qui frappe

Les ministres du gouvernement s'accrochaient à un espoir: entre la Messe de Minuit et la galette des Rois, le front commun des salariés du secteur public verrait la lumière et accepterait de bonne grâce l'austère règlement que leur impose l'Assemblée nationale. L'ampleur du chômage et le spectacle des privations finiraient bien par les en convaincre. Illusion et erreur.

Aucun syndicat ne pouvait exaucer une pareille prière. Parce que le gouvernement les a tous enfermés dans un dilemme et qu'il n'a pas prévu la sortie de secours: ou bien les centrales allaient se soumettre dans le silence et la passivité au diktat du gouvernement, se bornant à organiser quelques manifestations; ou bien elles réagiraient dans l'illégalité et lanceraient un défi à l'État qui, ne pouvant tolérer longtemps la désobéissance civile, sera contraint de recourir encore une fois à une loi d'exception assortie de sanctions sans précédent.

On sait que le Front commun a opté dimanche pour un mouvement de débrayages qui, à compter du 26 janvier, s'étendra de l'école à l'hôpital en passant par les services publics, la paralysie complète étant prévue pour le 1er février. Les ministres qui appelaient de leurs voeux la soumission se consoleront en apprenant que cette conclusion n'a pas été acquise sans déchirements. Le Front commun a bien failli rompre. Mais, porté par le dur Yvon Charbonneau, il a résisté.

Les syndicats ont ainsi choisi le défi des arrêts de travail illimités et illégaux. À dessein, ils ont annoncé que les établissements de santé seraient les derniers touchés, le 31 janvier. Parce qu'ils savent que le gouvernement ne laissera pas faire jusque-là. À moins d'accident ou de dérapage inattendu, on peut donc prévoir que les grévistes, sous la menace ou l'effet d'une loi spéciale, reprendront tous le travail en dénonçant la répression.

En temps normal, un syndicat fait grève pour accélérer les négociations, arracher des concessions, fléchir l'employeur. Cette fois, les salariés de l'État descendent dans la rue pour amener le gouvernement à retirer des lois et décrets votés par l'Assemblée nationale, et à reprendre avec les syndicats des négociations qu'il avait interrompues. C'est une bataille contre le fait accompli puisque ces lois et décrets sont déjà en cours d'application. Non seulement le mouvement syndical, mais les oppositions de toutes tendances et l'ensemble de la presse ont déploré le recours aux lois 70 et 105 qui se traduisent par des coupures de salaires et un régime de travail désormais moins avantageux. Malgré les protestations qui se sont élevées de tous les milieux, y compris quelques élus et divers groupes de militants du PQ, le gouvernement n'a voulu faire aucune concession à l'étape de l'examen des projets de loi et de décrets. Ni dans les jours qui ont suivi.

Il est tard mais on souhaite encore qu'il accepte de reprendre avec le front commun les négociations sur certains aspects des décrets en vue d'y apporter des améliorations, de trouver des accommodements, d'envisager des formules qui atténuent la rigueur de son intervention. Le gouvernement pourrait, par exemple, prévoir une clause de révision salariale au terme de la première année d'application. Il pourrait aussi abréger la durée des conventions. Il pourrait enfin renoncer à certaines exigences normatives, en particulier chez les enseignants. Quelques signes de bonne volonté suffisent parfois à changer un climat.

Mais, si le gouvernement s'est montré irréductible avant Noël, pourquoi serait-il aujourd'hui plus conciliant? Il serait naïf de lui prêter après l'adoption des lois et décrets une souplesse qu'il n'avait pas auparavant. C'est pourquoi «la main tendue au gouvernement pour négocier» sera plutôt, comme l'indiquait M. Charbonneau dimanche, «la main qui sert à frapper».

Mais qui seront dans cette affaire les plus durement frappés? Les écoliers, le public et, à la limite, les malades et les vieux. Ils deviendront les victimes d'une grève de protestation politique. La fin revêt tous les caractères de la légitimité. Mais elle ne justifie pas les moyens qui attaquent l'État et agressent les citoyens.

Michel ROY

Les ponctions sur la masse salariale

L'engagement pris par le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, de ne pas ajouter au fardeau fiscal des entreprises par de nouveaux prélèvements sur la masse salariale doit être accueilli avec soulagement.

Bien des gens sont portés à crier à l'injustice en considérant le faible rendement de l'impôt sur les profits des compagnies. Ils oublient tout simplement que ces dernières ont bien d'autres déboursés à effectuer. Elles doivent souscrire notamment au financement des rentes du Québec, de l'assurance-santé, de l'assurance-chômage, de la sécurité-santé au travail. Un grand nombre d'entre elles doivent aussi consacrer d'importantes dépenses pour protéger leurs employés au niveau des vacances payées, de l'assurance-salaire ou d'un régime privé de pension.

On ne peut ajouter indéfiniment aux charges dont sont grevées les entreprises sans risquer de créer un climat tel qu'il fera fuir les investisseurs de capitaux. Au surplus, il importe d'aligner nos politiques sur celles de l'Ontario si nous voulons que notre production demeure concurrentielle. Autrement, nous assisterons à de nouvelles fermetures d'usines et à autant de mises en chômage.

Il ne faut pas oublier que, en raison des impôts élevés sur les salaires des cadres que nous prélevons au Québec, nos entreprises doivent payer ces derniers plus cher qu'en Ontario pour les retenir à leur service. Le bilinguisme, dans plusieurs cas, comporte également des coûts que nous ne pouvons ignorer.

Il faut donc se méfier des recommandations qui sont acheminées périodiquement vers le gouvernement et qui veulent financer toutes sortes de nouvelles mesures à l'aide d'une taxe additionnelle sur le rôle de paye des entreprises. Encore dernièrement, par exemple, n'a-t-on pas suggéré de procéder à de tels prélèvements pour aider à solder la note dans le domaine de l'éducation des adultes ou dans celui du transport en commun de la région métropolitaine de Montréal.

Ces modes de financement peuvent se justifier en théorie. En pratique, il faut voir ce qui se fait ailleurs. Autrement, on peut facilement tuer la poule aux oeufs d'or.

Le ministre Parizeau a laissé entendre qu'il faudrait probablement faire une exception pour ce qui est des rentes du Québec. Cette exception serait acceptable si la hausse des cotisations au régime était minime et s'appliquait progressivement sur une période de quelques années.

Le Conseil national du bien-être social, dans son rapport de décembre dernier, a bien établi que les cotisations au Régime des rentes du Québec pouvaient être maintenues telles quelles pendant un bon moment sans mettre en danger le versement des prestations à leur niveau actuel. Au fait, on devrait s'aligner sur ce qui se fera au niveau du régime de pension du Canada.

Vincent PRINCE

REPRISE

Droits réservés

Louis Falardeau
(de notre bureau de Québec)

Un dur coup à la liberté d'expression

Les démocraties manifestent leur fragilité quand elles mettent les idées en prison. Même lorsqu'il s'agit des «mauvaises».

Les démocraties fortes, au contraire, considèrent que la liberté d'expression est la première des libertés, qu'elle est le fondement même de notre mode de gouvernement, et que sans le droit à la dissidence, qu'elle implique, la règle de la majorité ne serait pas légitime.

C'est pourquoi il faut espérer que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal en appellera à la Cour suprême de ce jugement de la Cour d'appel qui lui interdit de distribuer une affiche dans laquelle elle qualifie de «traîtres» et de «collaborateurs» les députés fédéraux du Québec qui ont voté le rapatriement unilatéral de la constitution.

Car cette décision des juges Crête et L'Heureux-Dubé — saluons la dissidence du juge Mayrand — porte un dur coup à la liberté d'expression. Elle limite considérablement la liberté du débat politique (et dans la même mesure, il convient de le noter, la liberté de la presse), quand elle édicte que certaines opinions sont abusives et qu'il faut les interdire lorsqu'elles peuvent être considérées comme une incitation à la violence.

Bien sûr, la liberté d'expression ne peut être totale. Les faits mis de l'avant, par exemple, doivent être exacts. Et les personnes lésées par des mensonges peuvent s'adresser aux tribunaux pour les faire cesser et obtenir réparation si leur réputation en a souffert.

Mais la règle est différente quand il s'agit d'opinions. On entre alors dans le domaine du subjectif et aucun Etat démocratique ne se croira autorisé à définir quelles sont les idées justes et quelles sont les opinions abusives. Il n'y a que les sociétés totalitaires qui imposent des croyances et qui punissent le délit d'opinion.

Dans les sociétés démocratiques, les citoyens qui participent au débat politique peuvent exprimer toutes les opinions et leur seule obligation est de se conformer à la décision prise, sans pour autant avoir à l'approuver. Est-il nécessaire d'ajouter que la prise de décision ne clôt pas le débat et qu'il doit rester aussi libre après qu'avant? C'est cette liberté même qui en fait la qualité.

Et cette liberté vaut aussi pour les opinions qui peuvent être considérées comme des incitations à la violence. S'il en était autrement, la liberté du débat politique serait considérablement restreinte tant cette expression est susceptible d'être interprétée largement.

En effet, si le texte de la SSJBM est une incitation à la violence qu'il convient d'interdire, comme l'affirment un peu rapidement les juges Crête et L'Heureux-Dubé, nos bibliothèques et nos librairies qui fourmillent d'incitations bien plus graves et bien plus directes encore (qu'on songe à toute la littérature révolutionnaire!) ne résisteraient pas longtemps à la censure de ces savants magistrats.

S'il fallait appliquer la même règle à tout le débat politique, il y a longtemps qu'on aurait bâillonné le premier ministre du Québec, dont le langage à l'endroit des auteurs du rapatriement unilatéral était au moins aussi dur que celui de la SSJBM. Et faudra-t-il maintenant interdire toutes les manifestations au cours desquelles on criera «Lévesque, salaud, le peuple aura ta peau!»?

Cette règle souffre bien peu d'exceptions. Les Etats libéraux se sont par exemple dotés de mécanismes législatifs leur permettant de sanctionner les expressions d'opinion qui équivalent à des appels au meurtre ou au renversement par la force de gouvernements légitimes.

Mais ils ne s'en servent à peu près jamais, car c'est pour eux un aveu de faiblesse. Dans une société saine, les idées les plus folles trouvent généralement leur sanction dans la réprobation ou l'indifférence de la quasi-totalité des citoyens. L'expérience démontre que les appels à la violence tournent court dans ces sociétés et que c'est par ailleurs souvent la censure qui légitime le recours à la violence.

Comme l'ont reconnu le juge Jules Deschênes, en première instance, et le juge Mayrand en appel, le remède dont disposent les députés qui s'estiment diffamés par le libelle de la SSJBM n'est pas judiciaire mais politique. Car lorsque la justice intervient dans le débat politique pour choisir les mots, elle ne peut qu'en même temps choisir les idées.

Compte tenu de sa jurisprudence et, ironiquement dans les circonstances, de la nouvelle Charte des droits, on peut espérer que la Cour suprême tranchera dans le même sens que ces deux magistrats de grande réputation.

Les caprices d'une grande dame

Qu'est-ce que Mme Thatcher est allée faire aux îles Malouines? D'après une photo qui la montre penchée sur une clôture de fils barbelés délimitant un champ miné, elle est allée «flirter avec le danger». Rien de moins!

Il y a une autre manière de dire les choses: le chef du gouvernement conservateur exploite sa victoire à des fins électorales. Pour toute la Grande-Bretagne , la guerre des Malouines, devenue la victoire des Malouines, c'est la guerre de Mme Thatcher.

Ce voyage à 1,200 kilomètres de Londres, qui a pris 24 heures d'avion, qui a transporté de joie les insulaires, a été préparé avec le maximum de soins et de précautions. Il y a dix jours, on l'annonçait comme probable, mais pas imminent. On a su pourquoi il ne pouvait pas se faire tout de suite. Il fallait d'abord attendre les résultats d'une enquête officielle, dont les résultats, sévères pour le Foreign Office, qui n'a pas su prévoir et empêcher le conflit déclenché le 2 avril dernier, exonèrent totalement le Premier ministre. Blanchie, Mme Thatcher pouvait aller savourer les fruits de sa victoire sur place.

Les Argentins sont furieux de cette visite, dans laquelle ils veulent voir une «provocation» et une manifestation «d'orgueil». Qu'est-ce qu'ils pensent ces Argentins? Ce n'est pas la première fois que les Anglais vont mesurer sur place l'étendue de leurs victoires. S. M. la reine Elizabeth II vint en personne célébrer sa victoire des Plaines d'Abraham, en 1959. Il est vrai qu'elle attendit 200 ans... ce qui prouve que les nobles ont plus de tact que les simples roturiers.

Les Argentins ont commencé la guerre. C'était à eux de la gagner. Il ne leur reste plus aujourd'hui que l'amertume de la défaite, des dettes, un pays divisé et des colonels morfondus.

De Margaret Thatcher il ne reste plus qu'à constater que le suranné, l'anachronique et les confettis des empires défaits conviennent admirablement à son charme personnel, qui est indiscutable, selon l'opinion la plus généralement répandue.

Guy CORMIER

BILLET

Les poings sur les i...

Quand un boxeur perd la vie à l'issue d'un combat, l'opinion publique est prompte à s'émouvoir. Puis elle pense à autre chose. Quelques articles contradictoires fournissent à des chroniqueurs l'occasion de battre la grosse caisse, mais rien n'est fondamentalement changé. Il n'est toutefois pas indispensable de prendre parti dans un sens ou dans l'autre pour relever certains arguments pour le moins bizarres.

ROGER DUHAMEL

Un partisan de l'élimination définitive de ce sport ne s'intéresse pas tellement au bien-être et à la sécurité des boxeurs. Dans le ***Washington Post,*** George Will recommande l'interdiction de ces matches afin d'épargner au public des spectacles brutaux et dégradants. C'est là une attention délicate. Dans cette foulée, il s'imposerait d'écarter également toute manifestation de violence, par exemple les guerres, les invasions, les règlements de comptes, les assassinats et les meurtres, les explosions de haine raciale et de nombreuses émissions de télévision. C'est un vaste programme...

Dans le camp adverse, on défend la pratique de la boxe en arguant du fait qu'elle constituerait un facteur de promotion sociale, en permettant à des jeunes gens doués de s'extirper du ghetto ou du taudis. À l'appui de cette opinion, il est facile d'énumérer de grands champions américains directement issus de minorités défavorisées: irlandaise, juive, noire, italienne, hispanique... Sans la boxe, ces pauvres garçons, généralement dépourvus d'instruction, seraient devenus débardeurs ou pompistes.

Cette argumentation n'est pas sans faille. Tout d'abord, un sain esprit démocratique devrait nous avoir convaincus qu'il n'y a pas de sot métier, qu'il n'y a en soi rien de déshonorant à exercer consciencieusement l'activité de débardeur ou de pompiste. Au surplus, nous inclinerions à mettre en doute l'authenticité d'une civilisation dont les membres les plus démunis devraient, pour se valoriser, mettre leur vie en péril entre les cordages d'un ring.

Prenons un exemple dans un secteur tout différent. Il est évident que les grandes cocottes du début du siècle en France sont sorties de leur médiocrité en accueillant dans leur lit des amants fastueux et qu'elles ont ainsi gagné des châteaux, des diamants et des fourrures, sans oublier une loge à l'Opéra et au Français. L'une d'entre elles a même lorgné du côté de la sainteté, une fois retraitée... Devons-nous dès lors, selon une logique aberrante, recommander aux jeunes filles pauvres et désireuses de gravir les échelons de la considération sociale de marcher sur les brisées d'Émilienne d'Alençon, de Liane de Pougy et autres Cléo de Mérode!

Au demeurant, il n'est pas du tout démontré que la boxe se révèle une branche de salut très solide. Pour un Gene Tunney, toujours monté en épingle, qui était intelligent et sut s'écarter rapidement de ces combats douteux, combien de malheureux ne se sont jamais consolés de leur gloire éphémère et ont sombré dans l'alcool ou la drogue? Combien ont été impuissants à se défendre contre le mercantilisme de leurs gérants? Combien sont devenus des épaves physiques à la suite des coups encaissés et attendent la mort, qui tarde rarement, dans une hébétude végétative?

Devant un tel réquisitoire, d'aucuns répliqueront que la boxe n'est pas le seul sport dangereux. C'est tout à fait vrai. Nous avons de bonnes raisons de reconnaître que la course automobile nous a privés d'un jeune athlète adulé des foules. Nous savons également que plusieurs des mordus de l'Everest ou d'autres altitudes glissent entre des crevasses vertigineuses au rendez-vous d'une mort prématurée. Et cependant personne n'a jamais songé à prohiber l'alpinisme

Il en ira vraisemblablement de même pour la boxe. Aussi longtemps qu'il y aura des adultes consentant à s'affronter aux poings pour gagner de l'argent, toute mesure répressive relèverait plus ou moins d'une censure détestable. Le mieux que puissent espérer les adversaires de la boxe, c'est que les règlements disciplinaires soient précisés et surtout rigoureusement observés, afin d'éviter les abus les plus criants. Pour le reste, il faut bien admettre que la vie, elle aussi, comporte quelques risques...

TRIBUNE LIBRE

Le bénévolat, une nécessité

C'est la troisième fois que l'émission Forum de Télé-Métropole a un débât sur le bénévolat. Et à chaque fois, c'est fâchant. Si je n'étais pas religieuse, je dirais que l'émission me met en diable! Ce n'est ni vous, M. Cournoyer, ni vous, M. Rioux que je blâme: vous êtes «corrects». C'est l'antibénévole et l'antireligieuse qui parle à travers son chapeau et qui ne connaît rien. Qu'elle se renseigne avant d'avancer à la TV des choses dont elle n'est pas certaine. Surtout, si par malheur cette émission doir revenir une quatrième fois.

Premièrement, pour ce qui regarde le bénévolat, ce n'est pas une utilité dans une ville mais une NÉCESSITÉ. Je parle en connaissance de cause, ayant fondé le Centre de bénévolat de notre ville. Qui a commencé le mouvement des aide-familiales? Qui a organisé des camps pour les vieillards et pour les handicapés? Qui a sorti les handicapés de leur foyer pour leur organiser des loisirs les samedis afin de donner un congé aux parents? Qui a aïdé aux cliniques de la Croix-Rouge? Qui a organisé la Popote Roulante pour maintenir les vieillards le plus longtemps possible dans leur foyer, en épargnant au gouvernement l'hébergement de ces personnes dans des centres hospitaliers? Qui accompagne des malades âgés dans leurs visites aux médecins et dans les cliniques? qui aide dans toutes ces activités et dans bien d'autres? Ce sont les bénévoles et, dans toutes les entreprises mentionnées plus haut, ces bénévoles n'ont certainement pas pris la place des infirmières ou des personnes rémunérées. Les bénévoles, ce sont des âmes d'élites qui réalisent que l'autre a besoin et elles sont heureuses de se donner et de donner de leur temps pour le mieux-être de l'autre, tant qu'il y aura du bénévolat, il y aura de l'amour et du partage.

Parlons maintenant de l'attaque directe que la personne interrogée adressa aux communautés religieuses. J'en aurais long à lui répondre, je me bornerai à lui dire: Oui, le gouvernement fédéral ne leur demande pas d'impôt. Par contre, lorsque celles qui travaillent n'ont plus d'emploi, jamais elles ne reçoivent d'assurance-chômage. Pour le peu de religieuses qui reçoivent un salaire assez rémunérateur, combien d'autres sont ménagères, garde-malades, gouvernantes, cuisinières, etc., pour la bonne marche et l'entretien de la grande maison et ces personnes en service ne demandent pas de salaire au gouvernement. Comme dans toutes grandes familles, il y a des déficientes, des handicapées qui, si elles étaient dans le monde, recevraient leur part du Bien-être social. Non, la Communauté en prend soin et pourvoit à leurs besoins. Nos personnes âgées et nos malades sont généralement soignées dans nos instituts. Combien le gouvernement dépenseraient si elles occupaient un lit d'hôpital ou un Centre hospitalier? Et le fameux 300 000$ que le gouvernement est sensé avoit donné pour le rachat d'années d'enseignement?... Comme cette information est erronnée. Les Communautés n'ont rien reçu. Ce sont les ex-religieux(ses) qui profitent du rachat de ces années, non ceux et celles qui vivent encore en communauté.

Additionnons tout ce que les Communautés épargnent au gouvernement et ce sera certainement ce dernier qui sera le grand gagnant.

Une religieuse bénévole qui croit à ses deux engagements.

Marie-Thérèse BILODEAU
s.j.o.h.,
Saint-Hyacinthe

Lettre de la mère d'A. Scharansky

La lettre qui suit a été écrite par la mère du savant soviétique, Anatoly Scharansky, qui fait la grève de la faim depuis plusieurs mois dans les prisons de Russie pour protester contre le refus qu'on lui oppose d'émigrer en Israël. Scharansky a été déclaré coupable d'espionnage en 1978 et condamné à 10 ans de travaux forcés. Il a toujours nié sa culpabilité, attribuant sa disgrâce à sa participation active au Comité d'Helsinki réclamant le respect des droits de l'homme dans son pays, de même qu'au comité pour le droit des Juifs de passer librement en Israël. Le 19 novembre dernier, les Communes d'Ottawa condamnaient unanimement la conduite de Moscou dans cette affaire. Scharansky est nourri de force depuis quelque temps. La lettre est adressée à M. Shchelokov, ministre de l'Intérieur du Comité central du Parti communiste d'URSS.

Monsieur,

Je crains que mon fils, Anatoly Shcharansky, soit ou décédé ou sur le point de mourir. J'ai été obligée d'en venir à cette conclusion parce que, depuis plus de huit mois, je n'ai eu aucun contact direct avec lui et que les informations que j'obtiens des autorités de la prison et d'instances supérieures sont fausses.

Je me suis par deux fois rendue à Chistopol. En avril, je m'y rendis en demandant de voir mon fils ou à tout le moins, de recevoir un bref message de lui de façon à être convaincue qu'il est encore en vie, mais j'accusai un refus catégorique. (...)

Le 5 juillet, je me rendis de nouveau à Chistopol pour la visite à laquelle mon fils avait droit à cette époque. De nouveau, le commandant Romanov refusa de me permettre le droit de visite. (...)

J'ai connaissance des tortures inhumaines auxquelles mon fils fut soumis pendant toutes ces années. Je sais qu'à la fin de son incarcération, conformément à sa peine d'emprisonnement, mon fils fut gardé dans la prison interne du camp pratiquement toute l'année 1981 et, pendant tout ce temps, il fut dans la cellule de punition et soumis à une diète de famine. Je sais que, lorsqu'il s'évanouit, en raison d'un manque d'alimentation, il fut envoyé à l'hôpital, souffrant d'insuffisance cardio-vasculaire et de haute tension; qu'il était dans un état d'épuisement physique total.

Après trente-trois jours d'hôpital, il fut renvoyé en cellule et condamné ensuite à trois ans de prison car il continue de refuser de reconnaître sa culpabilité. Il n'a pas admis sa culpabilité pendant tout le temps que dura le long interrogatoire, alors qu'il était menacé de mort. Il maintint le fait que les fausses accusations portées contre lui dans cette affaire, fondées sur des inventins purement provocatrices, étaient entièrement absurdes et il ne reconnut pas sa culpabilité lors du procès qui se tint à huis clos où il n'avait pas de défense et où la condamnation à 13 ans de privation de liberté était basée sur de faux témoignages. La décision de cette sentence sévère fut rendue possible seulement par une grossière violation de la Constitution de l'Union soviétique.

Outre l'emprisonnement, mon fils est victime de cruauté et de tortures sans fin. La pire de ces tortures est d'être coupé de tous les contacts avec le monde extérieur. Je vous demande, monsieur: Mon fils est-il vivant?

Ida MILGROM
Mère d'Anatoly Scharansky
Moscou

LE NATIONALISME VIVRA!

Je suis fatigué des analyses qui veulent démontrer que le nationalisme québécois est désormais «morose», «illusoire», «moribond» ou simplement «mort» en raison des erreurs idéologiques ou de la mauvaise administration du gouvernement péquiste. Un peu d'imagination que diable! Il y a d'autres thèmes que celui de l'éternel bouc émissaire! Quand tout va mal dans un pays c'est nécessairement le gouvernement qui a tort!

En ce moment il n'y a personne qui ne soit d'abord touché par une crise qui est avant tout mondiale. Il s'en faut de peu que des pays comme le Brésil ou le Mexique ne fassent faillite. Et on s'étonne que le Québec, colonie conquise et jusqu'ici très bien entretenue par le Canada, soit en difficulté financière! Bien plus, on accuse le gouvernement d'avoir mal administré les effets d'une crise qui lui sont extérieurs et qui s'additionnent à l'oppression séculaire que nous subissons, Québecois, de la part d'un fédéralisme de plus en plus unitaire et centralisateur.

C'est parce que je comprends la nature mondiale de cette crise que je tolère le fait que mon revenu baisse sensiblement à partir du 1er janvier 1983 (je suis employé du secteur public). Parce que je comprends l'importance première de l'échec du référendum et du coup d'assommoir constitutionnel qui l'a suivi, je ne conclus pas trop vite à la mort du nationalisme québécois.

Les gens sont pris à la gorge par leurs problèmes économiques et ils ne pensent à rien d'autre. Il y a un chômeur dans chaque famille et des syndicats plus détestables pour un temps que le gouvernement lui-même, parce qu'ils veulent ce même argent qui manque à tous. Le climat actuel est au «manque à gagner» et non pas à l'analyse politique.

En automne 1984 environ, quand les syndicats seront oubliés, la crise moins sévère et les débats politiques fédéraux agrémentés de la présence des députés élus de l'aile péquiste fédérale, les gens recommenceront à avoir le temps de penser quelque peu aux effets du rapatriement de la constitution... Il suffit que les Québécois aient le temps de penser pour qu'ils décident de réélire le gouvernement du Parti québécois en 1985. (...)

François LESAGE
Montréal

TOUT POUR LES GROS...

Dans LA PRESSE du 29 décembre 1982 paraît un article intitulé «Péchiney veut $30 millions du fédéral». Pour en savoir plus long je m'installe confortablement et je lis.

Quelle ne fut pas ma surprise — ou plutôt devrais-je dire que je ne fus pas surprise du tout — de constater que des subventions provinciales et fédérales (l'argent des payeurs de taxes, cette vache à lait) allaient encore gaver et gonfler ces multinationales qui savent si bien jouer les bonnes ficelles.

Sans scrupule, ces mêmes multinationales et autres grandes entreprises un beau matin décident de mettre cap ailleurs après avoir profité de nous, de notre argent, en privant ainsi d'autres petites entreprises familiales qui, elles, restent ici, profitent au peuple québécois et créent des emplois permanents.

Je suppose que le raisonnement d'un cerveau masculin est plus pesant que celui d'un cerveau féminin et qu'entrent hommes on s'organise et on s'arrange bien...

Moi québécoise pure laine et, au surplus, petit bout de femme, je n'ai pas eu de veine dans ma demande de subvention pour m'implanter sur une terre fruitière de neuf milles pommiers, entreprise qui créait plusieurs emplois permanents — en commençant par moi-même, puisque je suis sans travail — et qui pouvait s'autofinancer par la suite.

L'aluminerie Péchiney veut s'implanter en terre québécoise en demandant tout bonnement un petit $30 milions des Québécois.(...)

Où vont les subventions, cette manne qui est distribuée à gauche et à droite pour «créer des emplois»?...

Thérèse MARTIN
Rivière-des-Prairies

Au sujet du sondage CROP-CPQ

Suite au «commentaire» de M. J.-P. Paré de la C.S.N., paru dans **La Presse** du 28 décembre dernier, concernant certains aspects des résultats du sondage mené par CROP pour le compte du Conseil du Patronat du Québec, nous croyons utile de rectifier certaines allégations.

M. Paré prétend que les résultats obtenus concernant le désir de syndicalisation des travailleurs non syndiqués (une immense majorité disent ne pas désirer se syndiquer) est fonction de la question posée. Il faudrait, selon lui, informer sur les avantages du syndicalisme tout en interrogeant sur le désir d'appartenance à un syndicat!

Bien que l'adage populaire prétende que les chiffres disent ce qu'on veut bien leur faire dire, il y a tout de même une limite au charriage! Quand une aussi importante majorité de travailleurs non syndiqués rejettent la voie de la syndicalisation, que ce soit dans leur réalité de travail ou même à titre d'hypothèse, il est difficile de soutenir que les résultats s'expliquent par un manque d'information de la part des répondants qui ignoreraient les bienfaits découlant de l'appartenance à un syndicat!

Chacun a droit, bien sûr, à son interprétation. Aussi, laissons au lecteur plutôt qu'à M. Paré le soin de juger de l'interprétation à donner aux résultats obtenus aux questions portant sur le désir de syndicalisation.

À la question: Si vous n'êtes pas membre d'un syndicat actuellement, désirez-vous le devenir, les travailleurs non syndiqués répondent oui à 14%, non à 77%, 6% sont indifférents et 3% ne savent pas.

À la question: Si vous en aviez le choix, aimeriez-vous mieux travailler dans une entreprise où les travailleurs sont syndiqués ou dans une entreprise où les travailleurs ne sont pas syndiqués, les travailleurs non syndiqués opteraient pour une entreprise où les travailleurs sont syndiqués dans une proportion de 26%, où les travailleurs sont non-syndiqués dans une proportion de 60%, 8% sont indifférents et 6% ne savent pas.

Voilà les choix **des travailleurs non-syndiqués.** Il s'agit là du groupe de répondants le plus susceptible d'avoir à faire un choix actuellement sur cette question.

Quant à votre suggestion de question longue de plus de vingt lignes, elle représente un exemple parfait de question biaisée à éviter dans un sondage sérieux!

Denis BEAUREGARD
Conseil du Patronat du Québec

CLAUDE JASMIN, CONVERTI...

Monsieur Claude Jasmin
a/s Tribune Libre
Monsieur

Je tiens à vous demander pardon et à vous exprimer en même temps toute mon admiration.

Pardon, parce que depuis des années je vous détestais à force de vous entendre dire de la France et des Français les pires choses, pas toutes inexactes d'ailleurs.

Admiration, parce qu'à l'émission «Noir sur blanc» du 18 décembre, vous avez déclaré (et avec tant de sincérité) que votre voyage en France vous a fait radicalement changé d'avis.

Avec quelle modestie vous avez admis que vous vous étiez trompé, sachant que des milliers de personnes étaient à l'écoute.

Je me réjouis à la pensée qu'un écrivain influent se range du côté de ceux qui pensent qu'il est temps d'oublier les rancoeurs qu'ils nourrissent envers la France ou les Français (...)

Henriette SIEGMANN
Chomedey

Le Québec n'est pas le Canada français

Je tiens, par la présente, à signaler aux Québécois qu'il existe une francophonie canadienne ailleurs qu'au Québec. Plus spécifiquement, j'aimerais qu'on le dise à M. Réginald Martel qui ignore complètement cette réalité et le démontre vivement dans son appréciation du roman de Jean Éthier-Blais, *«Les pays étrangers»*. («Le grand roman d'un moraliste» dans **La Presse,** le samedi 11 décembre 1982).

«Coïncidence, l'action du roman de M. Éthier-Blais est située dans le même temps que celle du roman de Lemelin, *le Crime d'Ovide Plouffe*. Mais on a peine à croire qu'il s'agit d'un même morceau de pays», nous confie votre critique littéraire. Or, il ne s'agit aucunement d'un même morceau de pays. Se bornant au Québec, M. Martel a oublié de se renseigner sur les antécédents de l'auteur ou de lire ses oeuvres antérieures. M. Éthier-Blais nous rappelle sa jeunesse dans le nord de l'Ontario, sa vile natale de Sturgeon Falls, ses études au collège des Jésuites à Sudbury. Quelques notions de géographie auraient révélé à M. Martel que les «collines laurentiennes» sont tout autres que les Laurentides du Québec. Et quiconque aurait une seule fois aperçu les roches dénudées de la région de Sudbury y aurait reconnu le «Mont-Pelé» du romancier.

Votre critique littéraire se laisse ensuite emporter par ses propres sentiments nationalistes que je pourrais difficilement attribuer à un Jean Éthier-Blais qui, en 1947, ne fréquentait pas «les salons d'Outremont et de la Grande-Allée». Je n'oserais croire que ce petit Franco-Ontarien prônait sur les bancs de collège «l'occasion, qui ne peut plus tarder, de prendre, au nom du peuple, un pouvoir qu'on croit mériter et dont on aura bien profiter». Faire entrer de telles sottises dans une appréciation littéraire, j'appelle cela charrier sa québécitude et ses sentiments souverainistes.

Cette confusion chez votre journaliste nous prouve deux choses. Premièrement, il existe bel et bien une culture franco-ontarienne qu'on peut facilement confondre avec celle du Québec à cause de leur grande similitude. Le crime d'Ovide Plouffe n'a-t-il pas été commis par de nombreux Franco-Ontariens. Deuxièmement, les Québécois refusent d'accepter l'existence d'une vie française chez leurs frères du reste du Canada. Pourtant, le Québec y a puisé des Paul et Louis Desmarais, des Jean-Guy Vaillancourt, des docteurs Maurice Duhaime... j'en passe, même si, sur la scène sportive, je pourrais mentionner Gaston Marcotte, des Toe Blake, des Claude Larose...

Jean-Guy BIGRAS
Ottawa

Si M. Bigras avait su lire, il aurait compris que le romancier a en partie transposé en pays québécois les expériences qu'il a vécues dans son Ontario d'origine et qu'il a choisi de les adapter, en exerçant sa liberté d'écrivain, à une réalité spécifiquement québécoise. Et si notre correspondant, égaré par une hargne ridicule, avait su lire les articles que j'ai consacrés à la littérature francophone de l'Ontario d'une part, aux oeuvres de M. Éthier-Blais d'autre part, il aurait vu que je connais et reconnais l'existence et la vitalité de l'Ontario francophone, que je connais aussi la vie et l'oeuvre de M. Jean Éthier-Blais, ce collègue qui m'honore de son amitié.

Réginald Martel

Lysiane Gagnon

La mare de la bureaucratie

A l'heure où l'on se préoccupe, à divers échelons de la fonction publique, d'accroître la productivité du personnel sans hausser les coûts, voici un petit récit qui en dit long sur l'inertie de notre appareil bureaucratique. Inertie comme inerte, inerte comme une mare où vont se noyer à jamais les idées de renouveau, même les plus modestes et les moins coûteuses.

Jean-B. Carrière est professeur de biologie au cégep de Gaspé. Le secteur compte trois professeurs à temps complet mais la tâche globale n'exige plus que l'équivalent de 2.3 enseignants. M. Carrière, celui des trois qui a le plus d'ancienneté, voit là l'occasion de se libérer pour un an afin de se perfectionner, tout en donnant une chance à ses plus jeunes collègues. Avec l'accord de ces derniers, il bâtit son projet de façon à ce qu'il n'entraîne aucun coût additionnel pour le cégep.

Le 10 mai il en fait part au directeur du service du personnel, demandant «un congé de perfectionnement avec salaire pour l'année 82-83, tel que décrit dans la convention collective. Considérez, poursuit-il, qu'il est explicitement entendu que cette demande ne devrait pas faire l'objet de charges financières supplémentaires pour le collège. Elle se fonde sur l'utilisation de la marge de manoeuvre que permet la présente convention pour rationaliser l'utilisation des ressources humaines (...). Dans l'éventualité où il n'y aurait pas accord avec mes collègues pour assurer le .3 de tâche supplémentaire, il est entendu que je devrai absorber ce coût durant ma période de perfectionnement, tout en ne renonçant pas — à priori — à soumettre une demande de bourse de perfectionnement pour combler la différence.

«Je m'engage également à soumettre un programme structuré de perfectionnement pour cette période. A cette fin des démarches préliminaires ont déjà été entreprises auprès d'institutions universitaires, tout particulièrement l'UQAM, en vue de m'inscrire à la maîtrise en administration, l'objectif général visé étant de travailler, à mon retour, sur des projets d'ordre bio-économique et socio-économique à l'intérieur des priorités régionales tout particulièrement celles qui visent l'intégration du cégep au milieu régional, dans les pêcheries par exemple (...).»

Le curriculum vitae de M. Carrière montre que l'affaire n'a rien d'une idée en l'air. Détenteur d'une maîtrise en océanographie biologique et d'un certificat en administration, il a une longue expérience dans l'enseignement, a effectué dans le passé plusieurs stages tant en administration que dans les pêcheries maritimes, et son dossier de recherche semble remarquablement substantiel — à plus forte raison quand on sait que les cégeps sont loin d'avoir, au chapitre des publications, les mêmes exigences que les universités.

La réponse vient sous forme de trois brefs paragraphes: impossible, «aucune disposition dans la convention ne permettant d'accorder le congé demandé.».

Le 7 juin suivant, les trois professeurs de biologie se réunissent et approuvent à l'unanimité ce projet qui, en réalité, fait l'affaire de tout le monde, d'autant plus que M. Carrière s'engage à absorber en perte de salaire les coûts reliés au .3 de cours excédentaires... qui pourraient, si les deux professeurs réguliers ne peuvent assumer ce surcroît, procurer une charge de cours à une quatrième personne

Le 9 juin, le département de biologie-chimie entérine à l'unanimité le projet du secteur biologie.

• • •

Il va de soi — ou plus exactement il devrait aller de soi — qu'à une époque où si peu de sang neuf afflue au sein d'un système scolaire «bloqué» qui peu à peu se sclérose, à une époque en outre où le ministre Laurin lui-même en appelle au rajeunissement du corps professoral, toute idée qui pourrait permettre à de jeunes enseignants de garder leur emploi ou à d'autres d'y entrer ne serait-ce que par la voie du *temps partiel*, paraît utile... mais pas aux yeux de l'administration. Ce projet n'entre pas dans la machine, la machine grince.

• • •

Le 30 juin, deuxième lettre du directeur du personnel du cégep, qui informe M. Carrière que «tel que convenu au niveau de la direction du collège, j'ai soumis votre cas au service des relations de travail de la Direction générale de l'enseignement collégial du ministère de l'Education. La réponse obtenue est négative. L'avantage demandé n'est pas prévu dans la convention collective et nous n'avons pas l'autorisation de l'accorder.»

Le 3 septembre, résigné à reporter d'un an son projet, M. Carrière tente une autre démarche, directement auprès du ministère cette fois — au Service des effectifs et des conditions de travail de la DIGEC. Après trois mois d'attente et plusieurs appels téléphoniques, il finit par obtenir une réponse du fonctionnaire concerné, qui lui indique que ses chances d'obtenir ce congé sont nulles, surtout dans un contexte de négociations provinciales difficiles.

«Je n'aurai probablement jamais une réponse écrite de la part de ce fonctionnaire, étant donné qu'il ne traite officiellement qu'avec les institutions», nous écrit M. Carrière, qui commente ainsi son expérience: «Tout au long de cette démarche, j'ai pu constater à quel point la faiblesse de notre vision institutionnelle (pour ne pas dire sociale) nous a amenés à prendre nos outils de gestion pour des fins plutôt que des moyens, alors que nous aurions besoin, dans le contexte actuel, d'une grande clarté de vision et d'innovations. Ainsi, personne, dans la hiérarchie administrative, locale et provinciale, ne s'est attardé, encore moins intéressé, au bien-fondé d'un tel projet, à sa pertinence pour l'institution, la région... Tout ce qui semble préoccuper les intervenants est la possibilité qu'il puisse s'insérer dans le statu quo actuel, qui n'est souvent rien d'autre qu'un équilibre conflictuel entre trois Establishments — syndicats, administration locale, ministère. On est loin ici des préoccupations éducatives.

«Il est tout aussi révélateur que ces mêmes intervenants ont vraiment l'impression de *s'avancer*, de *faire du spécial*, en prêtant, même brièvement, attention à un tel projet. Personne ne semble voir l'absurde de cette attitude, à l'endroit d'un projet dans lequel tous les partenaires seraient en somme gagnants!... (En agréant à ma demande), on aurait eu l'impression de me rendre service, alors que c'est bien moi qui aurais subi la coupure de salaire, qui aurais dû déménager deux fois avec ma famille, que ma femme aurait dû quitter son emploi pour un an, et qu'il y aurait sûrement eu des coûts accessoires! Ce qui est toutefois réconfortant, c'est que lorsque cette affaire est décrite à quelqu'un en dehors du système scolaire, il en saisit très rapidement l'absurdité...».

On a parfois l'impression, en effet, que les bureaucrates sont les seuls à qui échappe l'intense absurdité des excès où sombre parfois la bureaucratie!

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT 285-6911
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.

RÉDACTION 285-7070

PROMOTION 285-7100

COMPTABILITÉ
Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6901

ANNONCES CLASSÉES
Commandes 285-7111
du lundi au vendredi 9h à 17h
Pour changer 285-7205
du lundi au vendredi 9h à 16h30

GRANDES ANNONCES
Détaillants 285-7202
National, Télé-Presse 285-7306
Vacances, voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

LES « CONSPIRATEURS DE L'AN 2000» DE SAINT-SÉVERIN

Un mouvement mystico-politique qui cherche l'«Homme nouveau»

■ SAINT-SÉVERIN-de-PROULXVILLE — Conspirateurs de l'an 2000, qu'ils se disent! Ils conspirent en vue de remplacer les actuelles règles du jeu de notre société par un nouvel ordre social et politique.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Ni terroristes, ni punks ou « skin heads », ils sont, en fait, à cent lieues de prêcher la violence, de mettre les crucifix à l'envers, de se raser le crâne ou de porter des chaînes.

L'autre jour, dans un rang reculé de Saint-Séverin-de-Proulxville, en Mauricie, alors que la tempête soufflait des congères dehors, une vingtaine d'entre eux, réunis autour de la table de cuisine d'une vieille maison de ferme, discutaient sérieusement, laborieusement même, de leur idéal « d'une immense conspiration de la jeunesse du Québec qui deviendrait le porte-flambeau de la Nouvelle Amérique ».

Les règles actuelles du jeu et les chefs de file d'aujourd'hui nous ont conduit dans un bourbier, « notre civilisation mourante s'engloutit elle-même sous le poids de ses illusions matérielles », il faut cesser d'emprunter « le chemin raboteux de la peur de vivre, de la crainte constante de manquer de tout et de rien, de l'angoisse de défoncer ses propres limitations », raisonnent-ils.

À partir de maintenant, professent-ils, il faut « conspirer » pour faire naître l'Homme nouveau, « l'Homme planétaire qui doit remplacer l'Homme limité et petit, dont la manière de vivre égoïste est contre nature ».

Environ 80 personnes, pour l'instant, rêvent à cette conspiration de l'an 2 000, dissertent régulièrement sur des moyens à prendre pour créer une société plus juste pour les jeunes. Parmi eux, le sociologue Jacques Lazure (qui a rédigé le manifeste), Jacques Languirand (qui a beaucoup contribué à l'articulation de l'idéologie), Claude Dubois (qui a averti au départ qu'il n'est pas le genre à assister à des réunions, mais qu'il serait éventuellement prêt à pousser une chanson et à donner des spectacles pour la cause), Arthur Lamothe (qui projette de faire un film sur la question), Michel Champagne (le jeune maire de St-Séverin) et le plus jeune député de l'Assemblée nationale, Gilles Baril.

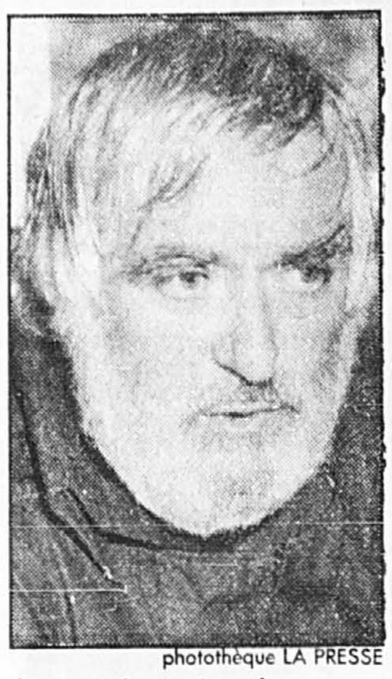
photothèque LA PRESSE

Jacques Languirand

Pour ce dernier, les conspirateurs de l'an 2 000 c'est d'abord et avant tout une idée, « une pensée plus qu'un mouvement », un souffle d'espoir dans toute cette avalanche de mauvaises nouvelles qu'on répète ad nauseam depuis le début de la crise.

Sans que l'on ne fasse de recrutement, s'ajoutent de semaine en semaine de nouveaux « conspirateurs ». Comme Jean-Eudes Bouchard, secrétaire général du Conseil de développement et de planification du Québec, qui estime que « le Québec est devenu trop vieux et qu'il a sérieusement besoin de se rajeunir ». Comme Raoûl Duguay, « qui trippe à mort avec nous autres », disent les conspirateurs de la première heure. Comme Jean-Yves Frenette, qui, l'automne dernier, convainquait une quinzaine de cultivateurs de la région de Québec de labourer dans leurs champs le plus grand texte agricole du monde (« Texte terre tisse » pouvait-on lire sur 300 pieds sur 250 pieds) et qui se sent bien parmi ces conspirateurs.

Bref, à mesure que l'idée de cette « initiation d'une mutation économique, sociale et culturelle » se propage, la liste s'allonge.

Jusqu'à maintenant, la Corporation des conspirateurs de l'an 2 000 s'efforce de demeurer à l'abri de la récupération politique ou autre. « La conspiration doit être ouverte à tous les jeunes de 15 à 29 ans, dit le manifeste, mais elle ne doit pas être sous la coupe

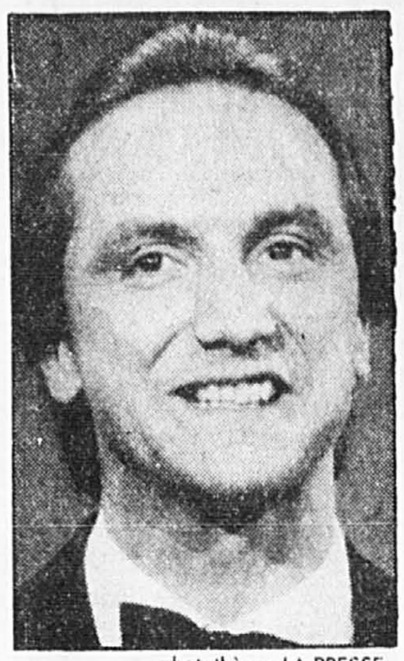
photothèque LA PRESSE

Claude Dubois

d'un parti politique ou d'un gouvernement, elle ne doit pas être liée à une confession religieuse en particulier, ni se trouver sous l'emprise d'une seule idéologie sociale ou économique...

« Pour inventer le monde parfait dont nous rêvons, peut-on lire ailleurs dans le manifeste, il nous faut être « décroché (e)s », un peu fous (folles) et rêveurs (-euses) aux yeux des autres, mais implacablement lucides envers nous-mêmes. Nous savons que les intellectuels et les esprits dit réalistes seront là pour brandir devant nous l'épouvantail de l'impossibilité et de l'incrédulité. Mais pourquoi nous laisserions-nous freiner par un intellect qui tant de fois s'est trompé? »

En attendant de voir poindre les premiers balbutiements de leur grand projet de société nouvelle et juste, les conspirateurs de l'an 2 000 s'affairent à des projets plus concrets, plus près de la quotidienneté.

Ainsi poussent-ils très fort, depuis quelques temps, sur ce projet de sauvetage de Schefferville, un projet qui non seulement « sauverait de la fermeture probable nos villes du Moyen-Nord québécois acculées à la crise du fer », mais, en plus, « aurait pour effet de réanimer la volonté de pionnier et de bâtisseur des jeunes Québécois et Québécoises âgés de 20 à 35 ans ». Le modèle, prétend-on, pourrait servir dans n'importe quelles autres régions du Québec, qui ne sont pas à

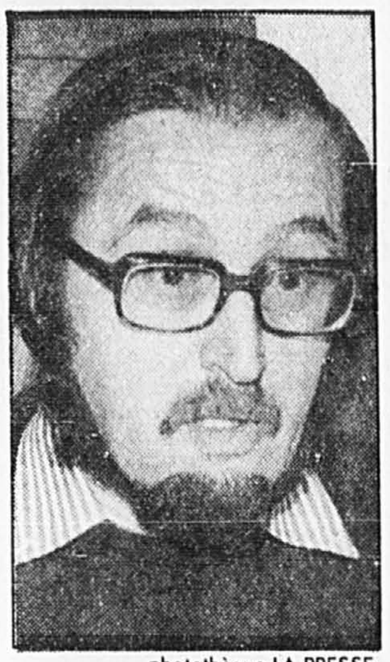
photothèque LA PRESSE

Jacques Lazure

l'abri d'une crise de l'amiante, d'une crise de l'aluminium, d'une crise dans les pâtes et papier, d'une crise du cuivre...

Les conspirateurs de l'an 2 000 comptent également insister sur un autre changement « souhaitable » des règles du jeu actuelles : des assouplissements aux règlements de l'Office de la construction du Québec, afin de permettre à des jeunes munis de diplômes, mais sans expérience, de travailler à un tarif horaire moins élevé que celui prévu, ce qui, croient les conspirateurs, pourrait relancer l'industrie de la construction et, par conséquent, toute l'économie.

A compter du mois prochain, le député péquiste Gilles Baril et le maire de St-Séverin et aspirant candidat du NPD à la prochaine élection fédérale, Michel Champagne, effectueront une tournée aux quatre coins du Québec pour faire la promotion de « la conspiration de l'an 2 000 ». Ils jurent leurs grands dieux que l'exercice ne servira pas à faire de la récupération politique, à récupérer les jeunes qui échappent de plus en plus aux partis politiques.

Quand on demande à Gilles Baril s'il croit à la conspiration au point de quitter les rangs du PQ pour devenir député indépendant, il s'applique à se faire le plus évasif possible. Mais il est bien clair, dans l'esprit des gens de son entourage, que PQ ne s'épelle plus comme parti du changement, parti des espoirs, parti de l'avenir.

SAINT-SÉVERIN

Un jeune maire aux gestes qui étonnent

■ SAINT-SÉVERIN-de-PROULXVILLE — Michel Champagne avait 25 ans, il sortait à peine de ses cours de science politique quand il décida de se présenter contre le maire sortant de St-Séverin-de-Proulxville, un petit village de 1 050 habitants perché en Mauricie.

Son adversaire était à ce point persuadé de l'emporter haut la main et de mériter la confiance de ses électeurs pour un troisième mandat qu'il est resté peinard chez lui pendant toute la durée de la campagne, laissant le jeune aspirant à la mairie s'épuiser à faire du porte à porte.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

« J'étais tout à fait certain de ne pas passer, se souvient aujourd'hui Michel Champagne. Je m'étais présenté parce que personne ne voulait faire d'opposition au maire sortant et que j'estimais qu'on manquait ainsi de respect à l'un des principes les plus élémentaires de la démocratie. »

Michel Champagne, fils d'un fermier de la région, l'air jeunot en dépit de ses quelques batailles syndicales pour les agriculteurs de St-Séverin, a néammoins mené une vraie campagne électorale. Son cheval de bataille : la promesse de laisser se réaliser un engagement du gouvernement provincial de bâtir un foyer pour personnes âgées.

Cela a marché. À cause surtout du vote des personnes âgées, il a gagné par une majorité de vingt-six voix dans cette élection de novembre 1981, où l'on enregistra l'un des plus forts taux de participation (70 p. cent).

« Au début de mon mandat, ce fut plutôt difficile. Un peu tout le monde voulait « essayer le p'tit jeune ». Je n'avais moi-même aucune idée de comment il fallait mener une assemblée ; heureusement que j'avais un bon secrétaire. Mais les choses se sont vite tassées. Je suis maintenant bien accepté comme maire. »

En moins de quelques mois, Michel Champagne se sentait à ce point à l'aise dans son fauteuil de maire qu'il s'est surpris à s'ennuyer après la réalisation du foyer pour personnes âgées et qu'il a eu envie de se permettre quelques initiatives.

Ainsi, l'été passé, pour relancer la construction domiciliaire et aider des jeunes couples de son village à s'établir, il a décidé de mettre en vente la quinzaine de terrains de la municipalité au prix réel, soit à moitié du prix du marché. $1000 au lieu de $2000.

« Le notaire du coin m'a averti que je placais la municipalité dans l'illégalité, en en faisant ainsi un promoteur. J'ai vérifié à Québec, où un fonctionnaire m'a ni plus ni moins donné le feu vert, en dépit du fait que je pouvais avoir l'air de contourner certains règlements du code municipal...En tout cas, l'important, pour moi, c'est que trois jeunes de moins de 25 ans de chez nous ont pu se bâtir une maison dans la municipalité, ce qui nous fait des citoyens de plus, trois payeurs de taxes de plus. A peu près autant en feront de même le printemps prochain. Et si les taux d'intérêt continuent de baisser, nous aurons vendu tous nos terrains vacants et jusqu'à maintenant non rentables avant la fin de l'année. »

Fort de cette première expérience, Michel Champagne veut maintenant s'attaquer à plus gros gibier : il demandera sous peu au ministère du Travail et à l'Office de la construction du Québec de déclarer St-Séverin-de-Proulxville « zone franche », c'est-à-dire, plus précisément, qu'il demandera d'élargir à la construction domiciliaire ce règlement de l'OCQ qui permet aux municipalités de moins de 5 000 habitants d'échapper aux règlements de l'Office.

« De cette façon, explique-t-il, des jeunes diplômés de chez nous pourraient tout de suite travailler dans leur spécialité. À des salaires plus bas que ceux prévus par l'OCQ. Même s'ils ne touchaient qu'un peu plus que le salaire minimum, eux, ils seraient bien contents de travailler au lieu de chômer, ils pourraient ainsi acquérir de l'expérience. Le coût de construction des maisons serait par le fait même moins élevé, ce qui permettrait à plus de citoyens de se faire bâtir. La construction étant de la sorte relancée, l'économie se porterait mieux. »

« Chez nous, enchaîne Michel Champagne, je suis convaincu que je pourrais faire travailler une cinquantaine de personnes au cours de l'été, si Québec nous permettait de contourner ces règlements de l'OCQ. »

BOWRING

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 116$

sur certains des plus beaux meubles en pin de J.-Roland Morissette

Faits à la main et avec les meilleurs bois de pin, ces meubles possèdent toute la sobriété et l'élégance des meubles de nos ancêtres. Chaque pièce signée J.-Roland Morissette est une oeuvre artisanale fabriquée avec le plus haut degré de minutie et de professionnalisme.

Nos chaises "Gros Poteau" accompagnent merveilleusement toute autre table en pin. Elles peuvent être achetées séparément. Prix ordinaire 145 $ chacune. Seulement 122 $ chacune

Ensemble 3 morceaux, idéal pour les petits espaces, une exclusivité de Bowring: une table sur pied en pin massif (diamètre: 91 cm) accompagnée de deux chaises "Gros Poteau". Cet ensemble vous est offert en bois de fini pâle ou foncé et dans un choix de tissus assortis. Prix ordinaire 575 $. Seulement 459 $

En pin massif, une superbe table sur pied pour votre salle à manger. Son diamètre est de 121 cm et elle est munie de 2 allonges de 30 cm chacune. Prix ordinaire 625 $. Seulement 525 $

Jolie table à quatre pieds en pin massif. D'un diamètre de 121 cm, elle possède également deux allonges de 30 cm chacune. Prix ordinaire 705 $. Seulement 599 $

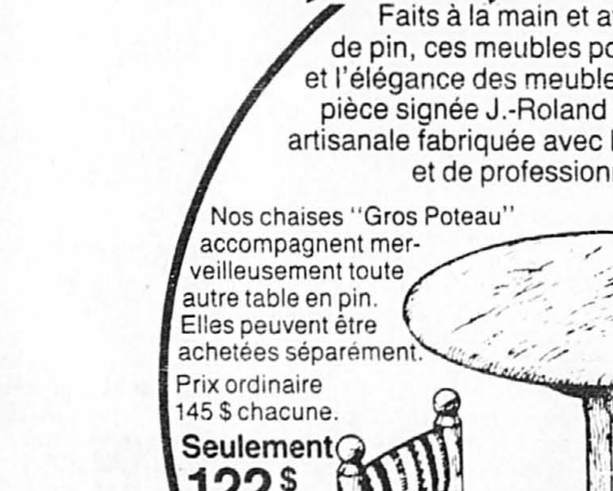

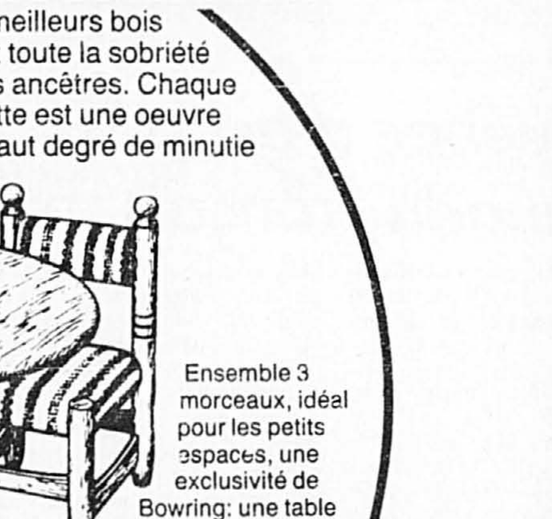

Place Bonaventure/Les Galeries d'Anjou/Centre Laval/Cavendish Mall/Carrefour Laval
Place Vertu/Les Terrasses/Fairview Centre/Les Promenades St. Bruno

Nous acceptons les cartes Visa, MasterCard et American Express

FINANCEMENT CANADIEN

Trudeau dit non à la Malaisie

■ KUALA LUMPUR (AFP et PC) - Le Canada n'est pas disposée à répondre à la demande de Kuala Lumpur visant à faire financer par Ottawa les projets réalisés par des industriels canadiens en Malaisie, a déclaré lundi à Kuala Lumpur le premier ministre canadien, M. Pierre-Elliott Trudeau.

Au cours d'une conférence de presse, M. Trudeau a indiqué qu'il avait abordé ce problème avec le premier ministre malaisien, M. Mahathir Mohamad.

Au nombre des projets auxquels pourrait participer le Canada, M. Trudeau a cité des projets concernant la sylviculture, le développement urbain, l'installation de gazoducs, les transports et l'énergie.

Selon le premier ministre canadien, la Malaisie a également exprimé le désir d'augmenter les échanges commerciaux bilatéraux et de redresser la balance commerciale entre les deux pays qui présente actuellement un excédent de $50 millions en faveur du Canada.

Equilibre des forces

Un porte-parole malaisien a indiqué que sur le plan international, MM. Trudeau et Mahathir Mohamad, ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires malaisiens, avaient évoqué la situation au Cambodge, l'équilibre des forces en Asie du sud-est et le rôle joué dans la région par l'Union Soviétique, la Chine, le Japon et les États-Unis.

M. Trudeau a estimé que la proposition du secrétaire général du PCUS, M. Youri Andropov, de réduire le nombre des missiles en Europe et de ne pas faire usage des armes nucléaires et conventionnelles, « était un pas dans la bonne direction » et ne devrait pas être rejetée par les États-Unis et les pays membres de l'OTAN.

M. Trudeau, qui est arrivé dimanche en Malaisie après des escales à Hong Kong, Bangkok et Singapour, doit quitter Kuala Lumpur aujourd'hui pour Djakarta.

Loin des journalistes

Hier, le premier ministre Trudeau a confié qu'il lui faut jouer au chat et à la souris avec les reporters et les photographes au cours de ses pérégrinations à l'étranger quant il s'agit d'activités sociales et de loisirs, parce qu'une seule photo de lui en train de se baiger pourrait ruiner la tournée, les contribuables canadiens s'imaginant ensuite que le voyage en a été un de plaisir plutôt que d'affaires.

Quand il a été suggéré que les médias ont le droit de savoir ce qu'il fait parce que ce sont les contribuables qui défraient le coût de ces périples autour du monde, le premier ministre a demandé à son interlocuteur quelle est la proportion de son temps que les Canadiens paient. « Est-ce que cela inclut le temps que je consacre à dormir? »

Les droits de la personne

La délégation canadienne a apparemment pris la décision de ne pas faire de cas des prétendues violations des droits de la personne qui seraient monnaie courante en Malaisie. M. Trudeau a dit s'être informé des mesures de sécurité intérieure très sévères « mais je n'irais pas jusqu'à prétendre qu'il y a eu des discussions très étendues sur cette question ».

Le caractère strictement commercial de cette tournée de 18 jours dans sept pays du sud-est asiatique n'est pas de nature à encourager M. Trudeau à dénoncer les violations des droits de la personne.

Amnistie-Internationale et un comité de sept juristes ont accusé la Malaysia de maltraiter les prisonniers politiques et de les exposer à la torture, de les soumettre à un lavage de cerveau et de les mettre au secret.

Un fonctionnaire canadien a dit que le premier ministre Mahathir ont argué que des lois strictes sont nécessaires pour lutter contre les insurgés communistes, principalement des sino-malaisiens.

Sur un autre plan, M. Trudeau a dit estimer que le fait pour le Canada d'offrir des facilités académiques à des étudiants du Tiers-monde contribue dans une certaine mesure à réduire l'écart entre pays riches et pauvres.

M. Trudeau et sa suite passeront deux jours en Indonésie avant de se rendre jeudi, par la voie des airs, au sultanat de Brunéï, sur l'île de Bornéo.

ARTS ET SPECTACLES

EN VEDETTE

Du crédit pour voir Reagan

■ Quand Myrna Blyth, éditrice du « Ladies Home Journal », est arrivée à la Maison Blanche l'autre soir pour la réception annuelle de la presse donnée par le Président Reagan, elle a fièrement exhibé aux gardes de sécurité son carton d'invitation. Mais les mesures de sécurité en vigueur actuellement à la Maison Blanche sont strictes. Le carton gravé ne suffisait pas. Les gardes ont demandé à Mme Blyth de montrer sa carte de presse, comme pièce d'identification. Le malheur, c'est que Mme Blyth n'en a pas. Que faire? Myrna a alors sorti sa carte de crédit de chez Bloomingdale, et ça a marché.

Mère Thérésa

La vie de Mère Thérésa à l'écran

■ Dominique Lapierre, co-auteur du best-seller « Cette nuit la liberté » avec Larry Collins, va écrire, produire et réaliser un film sur la vie de soeur Thérésa de Calcutta. Lapierre a rencontré à plusieurs reprises la religieuse, Prix Nobel de la paix avant de signer un accord avec elle à Calcutta. « Mon film sera un humble effort pour faire le portrait d'une sainte, avec l'espoir que son exemple inspirera beaucoup de gens et servira la cause des plus pauvres des pauvres », a commenté Lapierre. Le film, réalisé en coproduction avec des fonds américains, européeens et indiens coûtera $12 millions. Il sera tourné notamment en Yougoslavie, où est née la religieuse, et dans différentes villes indiennes comme Darjeeling et Calcutta.

Hitchcock n'y était pas

■ Ce n'est pas Alfred Hitchcock qui a dirigé une des scènes de suspense les plus fameuses de *Psycho*, dans laquelle une jeune femme (Janet Leigh), prend une douche et est brutalement agressée et tuée par un jeune névrosé (Tony Perkins). Selon un professeur de cinéma, Donald Spoto, qui vient de publier une biographie d'Hitchcock, *The dark sider genius*, le directeur de cette scène était un graphiste nommé Samuel Bass qui, dans le classique de 1960, était listé comme simple consultant. « Hitchcock n'était pas là, raconte Bass. Il a regardé les prises après et les a intégrées à son film ». Bass affirme qu'il n'a jamais parlé de l'affaire avant parce qu'il est resté ami avec Hitchcock « jusqu'à la fin ».

Fernando Arrabal

Arrabal aurait vu la Vierge

■ L'écrivain espagnol Fernando Arrabal soutient qu'il a écrit le roman « La torre herida por el ravo » (La tour blessée par l'éclair), qui vient de lui valoir le prix Nadal de littérature, après que la Vierge lui soit apparue. A son arrivée à Barcelone où le prix Nadal, l'un des deux principaux prix littéraires espagnols, lui a été décerné, il a affirmé que la Vierge Marie lui est apparue sur un nuage, dans sa chambre. Il a précisé qu'elle ressemblait assez à l'Immaculée-Conception de Murillo.

MUSIQUE

Claude Gingras

CE SOIR ET DEMAIN SOIR

Absent depuis presque trois mois, Dutoit fait sa rentrée à l'OSM

■ Les abonnés des deux principales séries de concerts de l'Orchestre Symphonique de Montréal, « Grands Concerts » et « Concerts Gala », n'ont pas vu Charles Dutoit depuis trois mois. Depuis la mi-octobre, le directeur artistique de l'OSM n'a d'ailleurs fait que deux concerts à Montréal: un « Esso » le dimanche 7 novembre et un « Air Canada » les 30 novembre et 1er décembre.

Aussi bien dire que Dutoit a été presque absent de Montréal depuis trois mois. Où était-il donc, pendant tout ce temps? En Allemagne, à diriger des concerts et enregistrer des disques. Et aux États-Unis, à diriger d'autres concerts. Récemment nommé « principal guest conductor » au Minnesota Orchestra, il dirigeait ses premiers concerts à Minneapolis (quatre, en autant de jours) la semaine dernière. Rentré dimanche à 14h30, il s'attaquait une heure après aux *Notations* de Boulez, dont l'exécution à l'OSM aura nécessité douze heures de répétition... pour une oeuvre qui dure environ douze minutes. C'est-à-dire une heure de travail pour chaque minute de musique.

Notations — première oeuvre de Boulez à l'OSM — est au programme du « Grand Concert » de ce soir et demain soir, 20h, salle Wilfrid-Pelletier. C'est le premier concert symphonique de la nouvelle année. Le programme débute par la brève Symphonie no 32, en sol majeur, K.318, de Mozart. En seconde moitié de programme, Dutoit dirigera le populaire *Schéhérazade*, de Rimsky-Korsakov. Dutoit avait d'abord programmé la Symphonie no 38, dite « de Prague », mais les répétitions supplémentaires requises par le Boulez nécessitèrent son remplacement par un Mozart plus court. De toute façon, la *Praque* a déjà été jouée au Festival d'été de Notre-Dame alors que Dutoit n'a jamais dirigé ici la Symphonie no 32. Quant à *Schéhérazade*, il servira de rodage à l'enregistrement que l'OSM en fera l'été prochain.

Dès après le concert double de cette semaine, c'est-à-dire jeudi matin, Dutoit repart, cette fois Berlin, où il dirigera deux fois l'orchestre de Karajan mardi et mercredi prochains. Retour en Amérique dès le jeudi 20, cette fois pour...

Mais Dutoit, rencontré hier midi pendant une heure très exactement (son « heure de lunch », entre une répétition de *Schéhérazade* et une de *Notations*), nous racontera tout cela dans une interview, publiée samedi prochain dans notre cahier Arts et Spectacles.

« Notations »

Concernant *Notations*, précisons qu'il s'agit de l'orchestration que Boulez fit de petites pièces pour piano qu'il avait écrites dans les années 40, alors qu'il était encore étudiant au Conservatoire de Paris. *Notations* lui a été commandé par l'Orchestre de Paris, qui en a donné la création mondiale sous la direction de Daniel Barenboim en juin 1980. La première nord-américaine de l'oeuvre fut donnée en décembre suivant par Zubin Mehta et l'Orchestre Philharmonique de New York.

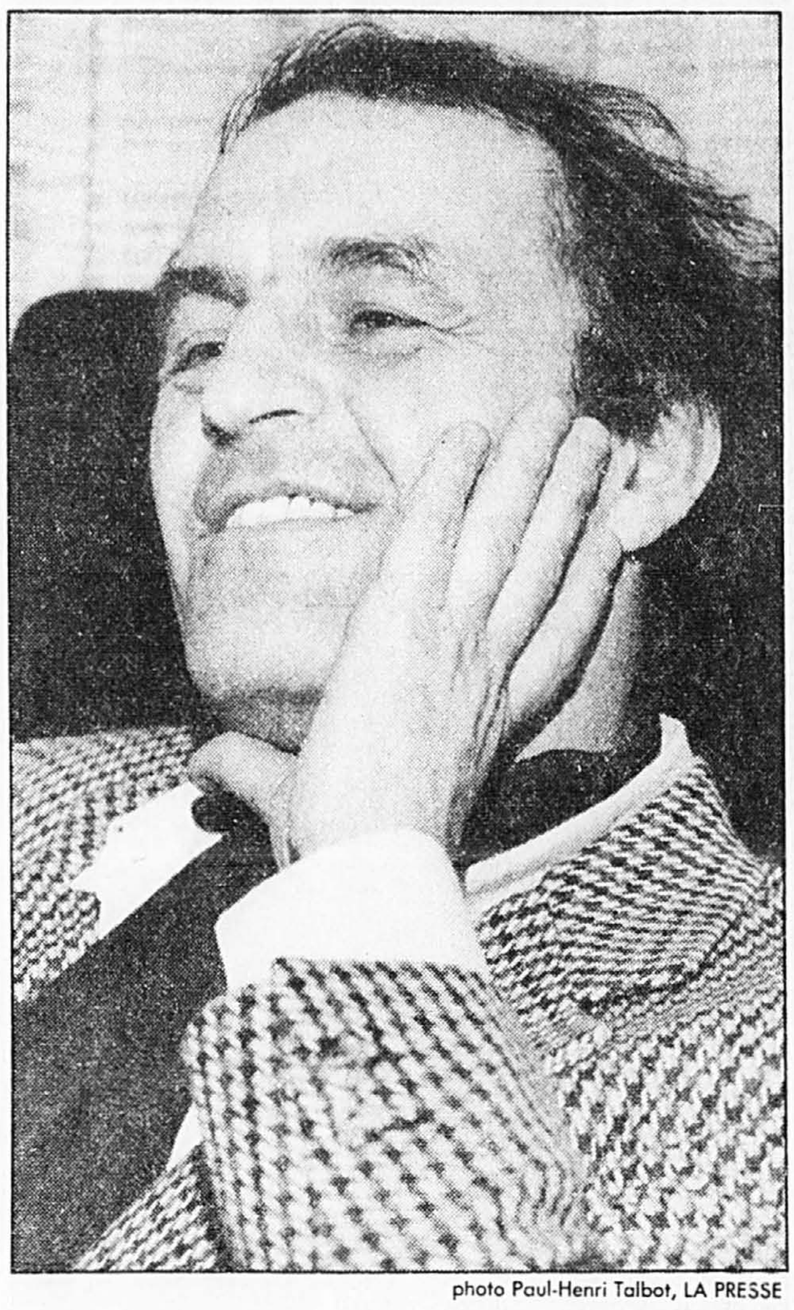

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Charles Dutoit dirige ce soir et demain soir le premier Boulez dans l'histoire de l'OSM. La jeune violoniste Chantal Juillet, quant à elle, donne un récital-radio vendredi soir.

Notations est une oeuvre « en devenir ». Ce qui existe actuellement, soit quatre sections, fait partie d'un ensemble encore en chantier, plus vaste, qui comportera douze sections. Huit sections sont encore à venir. Pour l'instant, *Notations* se présente donc, si l'on veut, comme un « tiers d'oeuvre ».

Maurice Fleuret, le critique du Nouvel Observateur, a parlé d'« un vrai traité d'orchestration moderne » à propos de ces *Notations* où dominent les percussions, notamment les claviers (xylophone, vibraphone, marimba, enclumes), et qui nécessitent, pour la seule section de percussions, huit exécutants.

Chantal Juillet

La jeune violoniste québécoise Chantal Juillet sera l'invitée du concert public du Réseau français de Radio-Canada vendredi soir, 20h30, salle Claude-Champagne. Elle jouera notamment deux oeuvres pour violon seul: la première Sonate, en sol mineur, de Bach, et la troisième Sonate, en ré mineur, intitulée *Ballade*, d'Ysaye. Puis, avec William Tritt au piano, la Sonate op. 30 no 2, en do mineur, de Beethoven, la Sonate d'André Prévost (datée de 1960-61), et deux pièces plus brèves: *Mélodie*, troisième morceau du triptyque *Souvenir d'un lieu cher*, op.42, de Tchaïkovsky, et *Polonaise de concert*, en ré majeur, op.4, de Wieniawski.

Le « Ring » lundi soir

C'est lundi soir, le 17, à 21h, au réseau de télévision PBS, que débute la présentation de la version tant controversée Boulez-Chéreau de la *Tétralogie* de Wagner (*Der Ring des Nibelungen*) réalisée sur scène, à Bayreuth, où elle créa tant d'émoi. La première émission est un documentaire sur la réalisation de ce *Ring*-télévision. Le lundi suivant, 24, on verra le premier des quatre opéras de ce vaste ensemble, *Das Rheingold* (« L'Or du Rhin »). Les trois autres opéras, dont chacun est plus long et nécessitera deux émissions, suivront à d'autres dates non encore annoncées. L'ensemble totalisera donc huit émissions.

L'Encyclopédie

L'Encyclopédie de la musique au Canada, en préparation depuis plusieurs années, vient enfin de paraître. Ce vaste ouvrage de quelque 1 200 pages comprenant 3 000 articles et 500 illustrations — en fait, l'édition française d'un ouvrage identique paru en anglais il y a quelques mois — est disponible jusqu'au 31 janvier au « prix spécial de souscription » de $60. Après le 1er février, l'*Encyclopédie* coûtera $75. On peut se la procurer immédiatement aux Éditions Fides, 5710, avenue Decelles, Montréal H3S 2C5.

Tous les secteurs de la vie musicale canadienne, de l'opéra à la chansonnette, y figurent. L'*Encyclopédie* est le résultat du travail de quelque 400 collaborateurs recrutés par Gilles Potvin, Helmut Kallmann et Kenneth Winters.

Les Ballets Trocadero

Le Comité Féminin de l'OSM présentera les Ballets Trocadéro de Monte-Carlo le dimanche soir 23 janvier, 20h, à la salle Wilfrid-Pelletier. Les « Trocs » sont une compagnie de travestis qui propose, « avec humour mais respect », une parodie du ballet classique. Il s'agit d'un spectacle au bénéfice de l'OSM. Prix du billet: $50. Pour renseignements: 842-3402, poste 44.

Conflit entre Karajan et les musiciens de la Philarmonique

■ BERLIN (AFP) — Rien ne va plus dans le plus célèbre orchestre du monde. Un grave conflit a éclaté entre Herbert von Karajan et les musiciens de la Philarmonie de Berlin qui pourrait bien déboucher sur un départ du grand chef après plus de 28 ans de direction.

En pleine saison célébrant le centenaire du «Philarmonique», Karajan vient de réduire presque à néant son activité à la tête de cette formation.

À l'origine de cet orage, une jeune musicienne blonde de 23 ans, Sabine Meyer. Le grand maître l'a remarquée à l'orchestre symphonique de la radio bavaroise et veut la faire venir à Berlin. Mais les musiciens de la «Philarmonique» en décident autrement. Après une audition, ils votent contre l'engagement de la jeune clarinettiste.

Herbert von Karajan s'obstine et annule tous ses engagements tant que sa nouvelle protégée ne sera pas engagée pour une année à l'essai.

Les horreurs de l'école secondaire

Radio-Canada servait dimanche soir une tartine sur l'éducation: un document de 93 minutes, sans interruption, qui s'est terminé à minuit moins 20. Combien restait-il de téléspectateurs valides à cette heure tardive? Quand on sait, cette émission nous l'a d'ailleur appris, que c'est une infime minorité de parents qui arrive à se rendre à l'école chercher le bulletin des enfants, on se demande à quoi Radio-Canada pense de programmer une émission sur un sujet important mais peu populaire si tard en soirée, et dans un format aussi long et rébarbatif?

Une école très secondaire contenait des renseignements précieux, mais pas toujours présentés dans l'ordre qui aurait pu accrocher le téléspectateur. A la toute fin, par exemple, on a appris qu'un élève du secondaire coûte $4 300 au Québec, quelque $3 000 en Ontario et moins de $2 000 à Chicago. Quand on a le système d'éducation le plus coûteux, on le dit dès le début, on montre un tableau, et on extrapole là-dessus.

Autre renseignement précieux qui hélas s'est perdu dans un dédale d'images de comités de parents à l'oeuvre: la moitié des enseignants de notre système public envoie leurs enfants à l'école privée. Ç'aurait été le moment de procéder à une étude comparative des vertus du secondaire privé vs le public. Quel est le taux de réussite dans les deux? Quelle proportion des étudiants qui parviennent à décrocher un diplôme universitaire vient du public? De combien d'argent public le privé dispose-t-il?

On a préféré dans ce long reportage jouer la carte du film d'horreur (en choisissant même un animateur dont les incisives rappellent celles de Dracula): les grosses polyvalentes québécoises sont des usines, aliénantes, dépersonnalisantes, incitatrices à la violence (mais Les enfants des normes de Georges Dufaux l'avait déjà bien fait voir). Certains élèves, mais dans quelle proportion? sont analphabètes. On nous a montré le point oméga de ce système aberrant, cette école du ghetto noir de Chicago où certains professeurs sont armés, et où un policier municipal travaille en permanence. Ecole, a-t-on précisé, qui s'est bien améliorée depuis quelques années. Et également une école secondaire torontoise dont on a vu finalement peu de choses (mais puisqu'il s'agissait d'une émission destinée au Canada d'un océan à l'autre, il fallait bien montrer autre chose que le phénomène québécois). L'élément d'horreur, à Toronto, se situait sans doute dans la piètre qualité du français parlé à la radio scolaire.

Ce qu'il aurait fallu montrer, pour vraiment faire bouger les parents et les faire monter à l'assaut du gouvernement qui maintient ces horribles polyvalentes ouvertes, ce sont les petites écoles secondaires publiques qui existent encore dans le système scolaire québécois et où les élèves reçoivent un enseignement décent, d'enseignants qui les connaissent par leur nom et s'inquiètent de leurs progrès. Eh oui, ça existe encore chez nous, des écoles secondaires publiques où les enfants sont heureux et apprennent quelque chose. L'inconvénient, c'est qu'on tente sans arrêt de les faire disparaître. J'en connais une qui est encore ouverte, et que fréquentent même des enfants de ministres et d'enseignants du secteur public.

On me dira que parler du système d'éducation, même mal et même peu, c'est mieux que rien. Je ne suis pas d'accord: il faut en parler souvent, et bien. C'est-à-dire faire un véritable effort de communication. Le système le plus coûteux mérite qu'on y consacre de l'excellente télévision.

Henry Fonda et Katharine Hepburn dans La maison du Lac.

TÉLÉVISION PAYANTE

« Star Wars » et les playmates de Playboy

Le réseau de télévision payante First Choice/Premier Choix qui doit entrer en ondes le 1er février au Canada, tentera d'attirer la clientèle avec des films à succès comme *La guerre des Étoiles (Star Wars)*, *Y a-t-il un pilote dans l'avion? (Airplane)*, *La Maison du Lac (On Golden Pond)* dès son premier mois d'opération. Et pour encore sucrer la pilule, First Choice offrira à ses abonnés les vendredis et samedis soirs à compter de minuit les produits du Playboy Channel des USA: les pages centrales du célèbre magazine se mettront à bouger. On sait que chaque canal de télé payante coûtera $15.95 par mois, en plus de l'abonnement au câble.

Mais attention, mâles unilingues francophones: on ignore encore si les produits du réseau Playboy seront diffusés à la chaîne française de télé payante. Même si l'entente entre les deux entreprises prévoit que First Choice obtient les droits exclusifs du réseau Playboy en anglais et en français, on se demande encore, de dire le directeur national/affiliation M. Michel Cloutier, s'il sera possible de traduire en français les produits de ce réseau. On en saura plus dans quelques jours.

Par ailleurs, la programmation de films à succès de février est arrêtée. Outre les films nommés plus haut, on prévoit notamment *Atlantic City*, le film de Louis Malle produit par Denis Héroux qui a été en nomination pour le meilleur film lors de la dernière remise des Oscars.

On se demande toutefois si la télévision payante commencera le 1er février au Québec, comme dans le reste du Canada. Le gouvernement québécois oblige en effet les câblodiffuseurs à détenir un permis de la Régie des services publics pour offrir la télé payante à leur clientèle. Or, l'audience de la Régie (l'équivalent québécois du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) ne doit avoir lieu que le 25 janvier sur la programmation de First Choice/Premier Choix. Comme une décision n'est jamais prise immédiatement, on se demande si l'autorisation de la Régie arrivera à temps pour le Jour J de la télévision payante.

Les câblodiffuseurs, qui espèrent gagner beaucoup d'argent avec la télévision payante, souhaitent ardemment que la Régie en arrive tres rapidement à une décision.

Câblevision a coupé quatre canaux sans autorisation

La compagnie Câblevision nationale, qui dessert les quartiers francophones de Montréal et de la banlieue, n'a pas obtenu l'autorisation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) avant de cesser sa programmation sur quatre canaux. On sait qu'hier, Câblevision a entrepris de libérer ses canaux 28-29-30 et 31 en prévision de l'arrivée de la télévision payante. Or, selon le directeur de l'exploitation pour le Québec du CRTC, M. Jean-Marc Chouinard, Câblevision a procédé à la fermeture de ses canaux sans obtenir préalablement l'autorisation stipulée par le règlement.

Câblevision a suivi en cela l'exemple de plusieurs câblodiffuseurs canadiens qui libèrent en ce moment des canaux de câble en prévision de l'arrivée de la télé payante le 1er février, sans l'autorisation du CRTC.

Une question intéressante se pose toutefois dans le cas de Câblevision. Ses tarifs sont en effet de $10.34 par mois dans les secteurs qui disposent de 27 canaux et plus, et de $9.28 dans ceux qui ont moins de 27 canaux.

Voyant venir les coups, c'est-à-dire les réclamations des abonnés qui ne disposent plus de 27 canaux, Câblevision a promptement rétabli hier le canal 28, désormais consacré au service S.O.S. Elle offre donc toujours 27 canaux à ses abonnés.

Mais lorsque les quatre canaux de télévision payante seront à l'affiche, Câblevision n'offrira plus 27 canaux de télévision à ses abonnés, mais bien 26, et devra donc vraisemblablement baisser ses tarifs. La compagnie Cable TV n'aura pas ces problèmes puisque ses tarifs sont uniformes.

Câblevision maintient pour sa part qu'elle n'a pas diminué sa programmation, mais qu'elle s'est contentée de jumeler sur le même canal des programmations qui occupaient autrefois deux canaux. Ainsi, la programmation science-éducation du canal 30 a été intégrée au canal cours au 24, et la programmation ethnique se retrouve au canal 9. «Ce qui évitera les trop nombreuses répétitions», de dire le vice-président au marketing de Câblevision nationale, M. Pierre Hébert.

Jean Doré, courtisé par CKVL

Le président du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal, M. Jean Doré, dont le parti a effectué une percée importante dans le fief du maire Drapeau lors des dernières élections municipales, est actuellement courtisé par la station radiophonique CKVL. M. Doré étudie sérieusement l'offre qu'on lui a faite. Il s'agirait d'une émission matinale, qui pourrait remplacer celle du comédien Raymond Cloutier.

On sait que CKVL se spécialise dans l'engagement de politiciens défaits: actuellement, MM. Jean Cournoyer et Matthias Rioux obtiennent d'excellentes cotes d'écoute le midi. La station a également engagé dans le passé MM. Yvon Dupuis, Denis Hardy et Pierre Bourgault.

TÉLÉ-CÂBLE

Les émissions à ne pas manquer

TVSQ 25-15
18:30
JOGGING AGROPUR

Jo Malléjac et Claudine Douville traitent, à la chronique alimentaire, de la crème d'épinards. À la chronique médicale, il sera question de jogging et d'obésité.

TVJQ 26-20
23:30
LES CONCOURS DE MUSIQUE REÇOIVENT:

Martine Desroches au violon et Gregory Charles au piano.

Ginette Ravel nous dévoile quelques-uns des secrets contenus dans son livre «La cuisine du coeur».
«Têtes d'affiche», à 21h00 au canal TVAQ 29.

TVJQ 26-20
TÉLÉ DES JEUNES

07:30	**HISTOIRE D'ANTOINE** «Mais où est donc Arsinoé», l'histoire d'une petite fille porc-epic.
08:00	**MUSTI** Reprise a 17h15.
08:15	**PILIS**
08:30	**MIREILLE ET ARSÈNE LAPIN**
09:00	**GOOD STUFF** Reprise a 14h00. In four episodes presented by Alma Washington, characters must deal with real dangers and imagined fears.
10:00	**LES ENFANTS DU THÉÂTRE**
10:30	**BIBLIN** Reprise a 13h00. La pêche miraculeuse (JN 21-1-14). Biblin tout joyeux raconte a l'animateur comment les apôtres ont fait leur pêche miraculeuse.
10:45	**PILIS** Reprise a 12h15
11:00	**COUREUR DES BOIS** «Le canard».
11:30	**SCIENCE ATOUT**
12:00	**MAG 26**
12:30	**JEUX DE MOTS**
13:15	**FAIS DODO**
13:30	**RADIO-VIDÉO** Invités: Pretenders, Splitz-Emz, Rough Trade, Pat Bematar, Air Supply.
15:00	**MLLE CLE DE SOL** Chants et danses du Liban. Bernadette nous donne aussi un aperçu de l'alphabet libanais et on apprend une chanson libanaise aux enfants.
16:00	**MIREILLE ET ARSÈNE LAPIN**
16:30	**GLOBULE ET ROBINET**
17:00	**MAG 26**
17:30	**AM STRAM GRAM** Dessin et collage d'un chat.
18:00	**MINIFFE** «Le cahier magique»
18:30	**LE COSMOTEC** «Le Commodore apprendra à Meurise la manipulation de certains appareils météorologiques.
19:00	**SCIENCE ATOUT**
19:30	**FAIS DODO**
20:30	**PARLONS MAGAZINES**
21:00	**LA CITÉ CÂBLÉE**
21:30	**RENCONTRE AVEC LE CARDINAL**
22:00	**CONFÉRENCE DE RAY VINCENT** «Définissez et réalisez vos objectifs»
23:00	**VOTRE MAISON DU RÊVE À LA...**
23:30	**LES CONCOURS DE MUSIQUE...** Voir encadré

TVSQ 25-15
TÉLÉ DES SPORTS

07:00	**LA BONNE HABITUDE**
07:30	**LA BONNE HABITUDE**
08:00	**LES COURSES À BLUE BONNETS** Présentation des courses du samedi.
08:30	**LA BONNE HABITUDE** Voir 07h00.
09:00	**HOCKEY LIGUE AMÉRICAINE** Du palais des sports à Sherbrooke, les Jets reçoivent L'Express de Frédéricton.
12:00	**CYCLISME** Compétitions cyclistes sur piste qui se tiennent au Vélodrome olympique.
14:00	**TÉLÉ-BILLARD 83** Tournoi «Billard Canada» au jeu de huit. Les qualifications se tiennent tous les samedis a Montréal et Québec.
15:00	**BASKETBALL** Match régulier de la ligue collégial AAA de basktball, catégorie: senior masculin. Cette semaine: les Vikings de Maisonneuve vs les Cheetahs de Vanier.
16:37	**INTERMÈDE TVSQ-31**
17:00	**LA BONNE HABITUDE** Voir 07h00.
17:30	**LES COURSES À BLUE BONNETS** Présentation des courses du dimanche
18:00	**LE MONDE DES COURSES** Ligne ouverte, en direct de Blue Bonnets, animée par Robert Arel.
18:30	**JOGGING AGROPUR** Voir encadré.
19:00	**LES QUILLES** Tournoi champion de petites quilles par équipes.
20:00	**BOXE PROFESSIONNELLE** Hart rencontre Noel.
22:30	**PATINAGE ARTISTIQUE** Championnat provincial 1982. Cette semaine: junior - dames, junior - hommes.
23:30	**LES COURSES À BLUE BONNETS** Présentation des courses du dimanche.
00:00	**LE DERNIER DROIT** Émission d'information traitant de l'actualité dans le monde des courses.
00:30	**HOCKEY LIGUE AMÉRICAINE** Du palais des sports de Sherbrooke, les Jets reçoivent l'Express de Frédéricton.
03:30	**HOCKEY COLLÉGIAL** Match du calendrier régulier de la ligue de hockey collégial AAA.
06:30	**LE DERNIER DROIT** Émission d'information traitant de l'actualité dans le monde des courses.

Pour les régions qui reçoivent 30 canaux ou plus

TVIQ 6
22:00
QUÉBEC AU TRAVAIL:

Normand Séguin reçoit quelques spécialistes qui nous entretiendront des divers emplois du domaine de la mécanique automobile.

Pour les régions qui reçoivent 21 canaux

TVJQ 26-20
16:30
GLOBULE ET ROBINET:

Globule rêvant de devenir comédienne, Robinet aidé de Copernic lui propose quelques exercices théâtraux.

Ces émissions sont présentées aux abonnés des systèmes de câblodistribution faisant partie du Réseau Inter-Vision

Câblevision nationale	270-6161
Télécâble Vidéotron	656-2111
Télécâble de la Rive Sud	833-1920
Câblovision Haut Richelieu	346-1127
Transvision Rive Sud	655-6300
Télécâble des Mille Iles	471-2710

15 ou 20 s'adresse aux abonnés qui reçoivent 21 canaux; 24 26 ou 31 s'adresse aux abonnés qui reçoivent 30 canaux ou plus. À QUÉBEC: «Sports et Loisirs» est diffusé au canal 29. «Enfants et jeunesse» au canal 26 et «Cours» au canal 25.

À VOIR AUJOURD'HUI

Salle 1
12h00 le seigneur des anneaux
2h45 the beatles at shea stadium et magical mystery tour
5h00 la publicité faut voir (à) ça!
7h30 la guerre du feu
9h30 les aventuriers de l'arche perdue

Salle 2
1h30 le conformiste
4h00 la tragédie d'un homme ridicule
7h00 Genesis concert movie et the concert for Kampuchea
9h15 la maîtresse du lieutenant français

L'AUTRE CINEMA 6430 Papineau 722-1451

« Meurtre pour la joie » ... de qui?

Meurtre pour la joie de Jean-Marie Lelièvre. Mise en scène de René-Daniel Dubois. Scénographie de Mérédith Caron. Eclairages de Claude Accolas. Trame sonore de Richard Soly. Avec Charlotte Boisjoli. Production de la Société de la Place des Arts de Montréal. A l'affiche au Café de la Place jusqu'au 19 février.

MARTIAL DASSYLVA

Je n'avais pas fait preuve d'un très grand enthousiasme pour *Meurtre pour la joie*, un texte de Jean-Marie Lelièvre créé en octobre de 1980, à la salle Fred-Barry sous les auspices de l'Atelier NCT. J'avoue que je n'éprouve aucunement le besoin de réviser mon jugement à la suite de la mise à l'affiche de la pièce au Café de la Place, bien au contraire. S'il est une chose, c'est que je m'étonne encore plus aujourd'hui qu'au moment de la création de la faveur dont semble jouir l'oeuvre de Lelièvre auprès de certains artisans de théâtre.

En 1980, j'avais mis l'accent sur ce que j'avais appelé le ronronnement de Lelièvre, et dans les reproches que j'adressais à son texte, celui de ne pas coller assez à la réalité mais d'être plutôt le résultat d'une jonglerie en cabinet était probablement le plus grave.

Au sujet de la production du Café de la Place, je serais tenté d'ajouter des réserves d'un autre ordre à celles d'octobre 1980, étant donné qu'on a changé considérablement l'économie de la pièce. Et malheureusement pour le pire.

En effet, nous ne sommes plus en présence d'un auteur aux prises avec son journal et ses démons intérieurs, d'un auteur qui s'invente un personnage féminin et tout probablement un beau meurtre pour échapper à ses psychoses, mais en présence du personnage féminin lui-même. Evelyne qu'il s'appelle. Professeure d'histoire de la littérature française, elle a eu une adolescence pieuse, renfermée et forcément torturée. Pour sortir de sa crise intérieure, elle a peut-être tué son mari, mais nous n'avons aucune certitude là-dessus. C'est de sa prison qu'elle procède à l'examen de conscience-exorcisme qui la libérera de ses anxiétés et de ses refoulements.

Disons ici que l'approche de Pierre St-Amant et de son brillant interprète Jacques Lavallée était beaucoup plus cohérente, sensible et, en définitive, beaucoup plus sensée que celle de René-Daniel Dubois dans la production qu'il a essayé d'orchestrer pour le Café de la Place. A Fred-Barry, la construction contrapuntique et l'atmosphère inquiétante et onirique du texte de Lelièvre ressortaient pleinement, tandis qu'au Café de la Place on a l'impression d'assister à un exercice répétitif, ponctué d'effets d'éclairages un peu faciles et d'effets sonores pas tout à fait réussis. L'utilisation du finale de l'opéra écrit par Poulenc sur les *Dialogues des Carmélites* de Poulenc pourrait être intéressante; mais dans le contexte retenu, cela finit par apparaître comme une coquetterie un peu gratuite, surtout lorsque, comme la chose est arrivée jeudi dernier, le technicien a des distractions (ou des difficultés avec le magnétophone), laissant l'interprète complètement en plan pendant trois grosses minutes.

Celle-ci, Charlotte Boisjoli, qui, à certains moments, ressemble à Anna Magnani, a beaucoup de mérite à essayer d'exécuter cette partition finalement assez peu intéressante. Elle le fait d'ailleurs un peu superficiellement.

De toute façon elle a déjà eu au cours de sa carrière de bien meilleures occasions de faire valoir son talent. Souhaitons-lui (et souhaitons-nous) d'en avoir d'autres dans un avenir rapproché.

CHOIX D'ÉMISSIONS

19:00 (17) — Pierre Nadeau rencontre
Le reporter **Claude Poirier** qui parlera des prises d'otages.

19:30 (17) — L'Objectif
Parmi les sujets à l'affiche, les raisons politiques de la fermeture de la Comédie nationale et une entrevue avec **Percival Broomfield.**

20:00 (99) — Théâtre
On a adapté le plus célèbre roman de Voltaire pour le théâtre. Si vous êtes curieux de voir ce *Candide*, voici le moment.

20:30 (17) «Obsession»
Geneviève Bujold est la vedette de ce film bizarre de Brian De Palma, fait à la manière de Hitchcock.

23:20 (2) — Rencontres
Interview d'**Eugène Ionesco,** un des grands dramaturges de notre époque.

HORAIRE RÉVISÉ

11:30 (2) (9) (9) (11) (13) — Les Héritiers

20:00 (5) (8)r — Movie
«The Return of Maxwell Smart». (Durée: 2h).

21:00 (3) (7) (10)r — Movie
«Kentucky Woman».

Université de Montréal
Service d'animation culturelle

Des ateliers pour tous

Le Service d'animation culturelle de l'U. de M. organise, chaque session, des ateliers d'initiation et de perfectionnement dans différents domaines.
Pour la session hiver 1983, le S.A.C. propose au public les ateliers suivants:

Chorale
Flûte à bec
Guitare populaire
Guitare classique
Céramique:
— Tournage
— Techniques mixtes
— Décoration, glaçures, cuissons
— Atelier libre
Fabrication de papier
Tricot:
— À l'aiguille
— Création et environnement
Vitrail (Tiffany)
Sculpture
Dessin (modèle vivant)
Peinture (gouache)
Masques
Ballet-jazz
Danses folkloriques
Folklothèques
Stages et danses grecques et scandinaves
Danse sociale
Soirées de danse sociale
Danse africaine
T'ai Chi
Menuiserie
Mécanique automobile
Initiation à l'écriture
Ecriture journalistique
Initiation aux techniques de l'interview
Initiation à l'écriture dramatique
Choisir et animer les livres pour enfants
Astrologie
Navigation côtière
Loisirs — science I
Loisirs — science II
Initiation à l'électronique
Club de go
Montage et encadrement
Encadrement: atelier libre
Photographie:
— Apprentissage de la caméra 35 mm
— Technique de prise de vue et de chambre noire
— Développement et traitement du N/B
— Atelier prise de vue et N/B
— Prise de vue en photo d'architecture
— Agrandissement sur papier couleur (avec négatif)
— Atelier libre couleur
— Exploration photo en Gaspésie

Ces ateliers auront lieu durant la période du 24 janvier au 31 mars 1983, la plupart à raison d'un soir/semaine, et certains en stages de fin de semaine.

Les inscriptions se font en personne, au secrétariat du S.A.C., local C-2524 du Centre communautaire, 2332 Edouard-Montpetit (métro Laurier, autobus 51)

Du 10 au 14 janvier de 9h30 à 20h et du 17 au 21 janvier de 9h30 à 17h

Note: les frais d'inscription doivent être payés en argent comptant ou par chèque certifié (chèques personnels et cartes de crédit refusés).

Pour renseignement: 343-6524

Les Cinémas Odéon
Daniel Auteuil dans un film de Gérard Louzier — J'EMPÊCHE TOUT LE MONDE DE DORMIR! 14 ANS
12:20 - 2:10 - 4:00 - 5:50 - 7:40 - 9:35
Berri 3: 288-2115

Un film de Marco Ferreri — LA GRANDE BOUFFE 18 ANS
Berri 5: 288-2115 1:35 - 4:10 - 6:45 - 9:25

UN FILM DE JEAN-JACQUES BEINEIX — DIVA 14 ANS
Berri 2: 288-2115 12:35 - 2:50 - 5:05 - 7:25 - 9:40

de Paul Grimault et Jacques Prévert — LE ROI ET L'OISEAU POUR TOUS
Berri 4: 288-2115 1:20 - 3:15 - 5:10 - 7:10 - 9:05

Fitzcarraldo POUR TOUS
Dauphin 2: 721-6060 8:00

BRISBY ET LE SECRET DE NIMH POUR TOUS
Dauphin 1: 721-6060 7:15 - 9:15
Longueuil 2: 679-7451 7:30 - 9:30

Annie (Version Française) POUR TOUS
en Dolby Stereo au Crémazie
Crémazie 388-4210 7:00 - 9:20 / Brossard 2: 465-5906 7:20 - 9:35

CLINT EASTWOOD — L'ARME ABSOLUE — FIREFOX POUR TOUS
Champlain 2: 524-1685 — Champlain 6:40 - 8:50
Jean-Talon: 725-7000 — Jean-Talon 7:30 - 9:45
Brossard 1: 465-5906 — Bros 7:15 - 9:30

L'OEIL DU TIGRE POUR TOUS
Version Française de
ROCKY III
Berri 1: 288-2115 — Mercier: 255-6224 — Brossard 3: 465-5906 — Odéon 2 Laval: 687-5207 — et Rex à St-Jérôme
Berri: 1:10 - 3:20 - 5:30 - 7:40 - 9:50 — Merc. - Brossard - Laval: 7:20 - 9:30

E.T. en Version Française POUR TOUS
L'EXTRA-TERRESTRE
DOLBY STEREO — en Dolby Stereo au Champlain
Champlain 1: 524-1685 — Villeray: 388-5577 — Odéon 1 Laval: 687-5207 — Longueuil 1: 679-7451 — Verdun: 768-2092
Champlain - Villeray - Longueuil - Laval - Verdun 7:10 - 9:20
Capitol St-Jean aussi: Trois-Rivières - Joliette - Sorel - St-Hyacinthe - Granby - Valleyfield - Victoriaville - Drummondville

MARY TYLER MOORE — DUDLEY MOORE — Six Weeks POUR TOUS
Alexis Nihon 3: 935-4246 — Alexis 7:15 - 9:15
Bonaventure 2: 861-2726 — Bon. 7:20 - 9:20

RICHARD PRYOR — JACKIE GLEASON — THE TOY POUR TOUS
Décarie 2: 341-3190 — Décarie: 7:00 - 9:00
Bonaventure 1: 861-2726 — Bon.: 7:20 - 9:20

THE DARK CRYSTAL POUR TOUS
Au Paris présentation en KINTEK
Paris 1:15 - 3:15 - 5:15 - 7:15 - 9:15
Paris: 875-1882 — Décarie 1: 341-3190 — Décarie: 7:15 - 9:15

DUSTIN HOFFMAN — Tootsie — 14 ANS
JESSICA LANGE TERI GARR
Pl. Can: 7:25 - 9:45 — Place du Canada: 861-4595 — Côte-des-Neiges: 735-5527 — C.-des-N.: 7:00 - 9:10

Paul Newman — THE VERDICT POUR TOUS
Alexis Nihon: 6:45 - 9:30 — Alexis Nihon 2: 935-4246 — Côte-des-Neiges 2: 735-5527 — C.-des-Neiges: 7:30 - 9:40

PRÉSENTATION CKOI
VENDREDI SOIR
DÉJÀ 227 REPRÉSENTATIONS
Une comédie musicale délirante!
du 18 au 22 janvier
— AVEC —
GHYSLAIN TREMBLAY
SYLVIE LÉONARD
JEAN-PIERRE BERGERON
PRODUCTION: SPECDICI, PAUL DUPONT-HEBERT
MUSIQUE: JEAN-MARIE BENOIT
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Guichets: 842-2112
Sur tout billet de plus de 6$ s'ajoute un montant de 0,75$ à titre de redevance à la Place des Arts.

18 ANS adultes
Outlaw Ladies
AUSSI DEUXIEME GRAND FILM
LE BEAVER 5117 PARK 844-1932
CINE 539 539 St-CATHERINE W. 845-2000
PICCADILLY 5025 SHERBROOKE W. 486-2011
CASSETTES VIDÉO À VENDRE

DÈS DEMAIN — 18 ans adultes
JAMIE GILLIS VERONICA HART
EN PRIMEUR AU CANADA
WANDA WHIPS WALL STREET
10h Plus: 2nd EROTIC FILM
EVE GUY
CASSETTES VIDÉO À VENDRE

PRENDS-MOI Tout — 18 ans adultes
PAPINEAU 1 — omega 2

CALIGULA — MESSALINE — 18 ans adultes
des MIDI — PAPINEAU 2 — Plus: 2e FILM ÉROTIQUE

VOTRE GUIDE DES MEILLEURS SPECTACLES EN VILLE
CINÉMAS UNIS

Honkytonk Man — Clint Eastwood and Kyle Eastwood — 14 ANS
PALACE: 12:15, 2:30, 4:45, 7:00, 9:15. DORVAL: Sem.: 7:00, 9:10
PALACE 4: 698 ST-CATHERINE O. 866-6991 — McGILL
DORVAL 3: 260 AVE DORVAL 631-8586

BURT REYNOLDS & GOLDIE HAWN — POUR TOUS
LOEWS: 12:05, 2:20, 4:40, 7:00, 9:20. FAIRVIEW: Sem.: 7:00, 9:05. LAVAL: Sem.: 7:00, 9:10
LOEWS 2: 954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
FAIRVIEW 2: TRANS-CAN S. 52 697-8095
LAVAL 3: CENTRE LAVAL 688-7776

LA FÊTE OÙ L'ON S'INVITE! — POUR TOUS
AIRPLANE II THE SEQUEL
LOEWS: 12:10, 2:05, 4:00, 6:00, 7:50, 9:45. VANHORNE: Sem. 6:00, 7:45, 9:30. DORVAL: Sem.: 7:15, 9:00
LOEWS 1: 954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
VAN HORNE: 6150 COTE DES NEIGES 731-8243
DORVAL 1: 260 AVE DORVAL 631-8586

STILL OF THE NIGHT — POUR TOUS
ROY SCHEIDER — MERYL STREEP
LOEWS: 12:20, 2:15, 4:10, 6:10, 8:00, 9:55. KENT: Sem.: 6:10, 8:00, 9:55.
LOEWS 3: 954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
KENT 2: 6100 SHERBROOKE O. 489-9703

JEREMY IRONS in MOONLIGHTING — POUR TOUS
CANNES FILM FESTIVAL AWARD WINNER
1:00, 3:05, 5:10, 7:15, 9:20
PLACE VILLE-MARIE CINEMA 1: 866-0689

Trail of the Pink Panther — POUR TOUS — United Artists
PALACE: 12:15, 2:05, 3:55, 5:45, 7:35, 9:25. DORVAL: Sem.: 7:45, 9:35.
PALACE 2: 698 ST-CATHERINE O. 866-6991 — McGILL
DORVAL 2: 260 AVE DORVAL 631-8586

KISS ME GOODBYE — POUR TOUS
SALLY FIELD — JAMES CAAN — JEFF BRIDGES
AVENUE: Sem.: 7:15, 9:15. FAIRVIEW: Sem.: 7:20, 9:20
AVENUE: 1224 AVE GREENE 937-2747
FAIRVIEW 1: TRANS-CAN S. 52 697-8095

Walt Disney's Peter Pan — POUR TOUS
Enfants $2.00 en tout temps
PRIX RÉDUIT POUR ADULTES ET ADOLESCENTS AVEC ENFANTS
SEMAINE: 7:10 et 9:15
CLAREMONT: 5038 SHERBROOKE O. 486-0973 VENDÔME

Sem.: 7:00, 9:10. L'HONNEUR D'UN CAPITAINE — POUR TOUS
UN FILM DE PIERRE SCHOENDOERFFER
ELYSÉE 2: 35 MILTON 842-6053

Catherine Chérie — 2e FILM — En français — 18 ANS
12:30, 3:25, 6:25, 9:30.
CHATEAU 2: ST-DENIS & BELANGER 271-0209

PRIX SPÉCIAL DU JURY CANNES 1982 — LA NUIT DE SAN LORENZO — POUR TOUS
un film de PAOLO et VITTORIO TAVIANI
ÉLYSÉE 1: 35 MILTON 842-6053 — Sem.: 7:25, 9:30

BELMONDO — POUR TOUS
PARISIEN: 1:15, 3:20, 5:25, 7:30, 9:35. LAVAL: Sem.: 6:00, 7:55, 9:50. GREENFIELD: Sem.: 7:45, 9:40. VERSAILLES: Sem.: 6:00, 7:50, 9:40
L'AS DES AS
Le PARISIEN 1: 480 ST-CATHERINE O. 866-3856
GREENFIELD PARK 1: PL. GREENFIELD PARK 671-6129
VERSAILLES 1: PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON
LAVAL 1: CENTRE LAVAL 688-7776

LINO VENTURA — LES MISÉRABLES — POUR TOUS
réalisé par Robert Hossein
ADULTES.....$5.50 — ADOLESCENTS (14-17 ans) $5.00 — ENFANTS (13 ans et moins).....2.00
Le PARISIEN 4: 480 ST-CATHERINE O. 866-3856
1:10, 4:45, 8:30

AUCUN LAISSEZ-PASSER — LES UNS ET LES AUTRES — POUR TOUS
UN FILM DE CLAUDE LELOUCH
Le PARISIEN 2: 480 ST-CATHERINE O. 866-3856
1:00, 4:30, 8:00.

PATRICK DEWAERE — PARADIS POUR TOUS — POUR TOUS
Le PARISIEN 5: 480 ST-CATHERINE O. 866-3856
12:30, 2:45, 5:00, 7:15, 9:30

LA GUERRE DES ÉTOILES PLUS L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE — POUR TOUS
v.f. de STAR WARS — THE EMPIRE STRIKES BACK
CHÂTEAU 1: ST-DENIS & BELANGER 271-0209
GREENFIELD PARK 2: PL. GREENFIELD PARK 671-6129
VERSAILLES 3: PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON
LAVAL 5: CENTRE LAVAL 688-7776
CHÂTEAU: Guerre: 12:10, 4:50, 9:30 - EMPIRE: 2:30, 7:10. LAVAL, GREENFIELD ET VERSAILLES: Sem.: spectacle complet à 7:10

48 HRS. — 18 ANS
Nick Nolte — Eddie Murphy
PLACE: 12:30, 2:20, 4:10, 6:00, 7:50, 9:40. KENT ET LAVAL: 6:00, 7:50, 9:40,
PALACE 6: 698 ST-CATHERINE O. 866-6991 — McGILL
KENT 1: 6100 SHERBROOKE O. 489-9703
LAVAL 4: CENTRE LAVAL 688-7776

CREEPSHOW — 18 ANS
Vous n'aurez jamais eu de plaisir à avoir si peur!
DOLBY STEREO
PALACE 5: 698 ST-CATHERINE O. 866-6991 — McGILL
12:35, 2:45, 4:55, 7:10, 9:25

CINEMAS LaCité — 3575 ave du Parc, angle Prince-Arthur — Tél. 844-9470
PdesA
FACILE D'ACCÈS AUTOBUS 80 et 129 MÉTRO PL. des ARTS 5 RUES AU NORD DU CINÉMA IMPÉRIAL 4 RUES À L'OUEST DU CINÉMA ÉLYSÉE

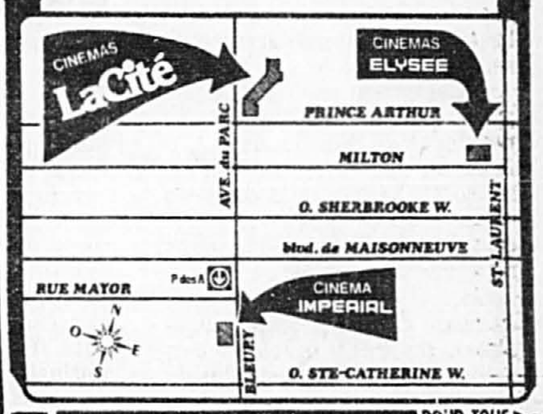

Un passionnant suspense" — POUR TOUS
Indiscrétion — Tout peut arriver
Sem.: 7:40, 9:30
LaCité 1: 3575 AV DU PARC 844-9470

«VOUS TOMBEREZ EN BAS DE VOTRE FAUTEUIL!» — 14 ANS
LA CITÉ, GREENFIELD ET LAVAL: 7:00, 9:10. VERSAILLES: 7:10, 9:10.
LaCité 2: 3575 AV DU PARC 844-9470
LA VENGEANCE DES FANTÔMES — Ils connaissent tout ce qui vous effraye. — V.F. de POLTERGEIST
GREENFIELD PARK 3: PL. GREENFIELD PARK 671-6129
VERSAILLES 2: PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON
LAVAL 2: CENTRE LAVAL 688-7776

PROSTITUTE — 18 ANS
En anglais avec sous-titres français
Sem.: 7:30, 9:20.
LaCité 3: 3575 AV DU PARC 844-9470
LE FILM LE PLUS ACCLAMÉ À CANNES...

VAINQUEUR DE 3 OSCARS — LES ROUGES — warren beatty Diane Keaton — REDS — POUR TOUS
12:45, 4:25, 8:15.
Le PARISIEN 3: 480 ST-CATHERINE O. 866-3856

70MM DOLBY STEREO — POUR TOUS
LA COLÈRE DE KHAN — STAR TREK II
ADULTES.....$5.50
ÉTUDIANTS (14 à 17 ans).....$5.00
ENFANTS (13 ans et moins)..$2.00
ÂGE D'OR DES CINÉMAS UNIS...$2.00
IMPERIAL: 1430 BLEURY 288-7102 — PdesA
12:50, 3:00, 5:00, 7:10, 9:20

UN DES 10 MEILLEURS FILMS DE L'ANNÉE» —REX REED, SYNDICATED COLUMNIST — 14 ANS
AN OFFICER AND A GENTLEMAN
LOEWS 4: 954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
12:00, 2:20, 4:40, 7:05, 9:30.

FIRST BLOOD — 18 ANS
SYLVESTER STALLONE
LOEWS 5: 954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
1:20, 3:20, 5:20, 7:20, 9:20.

PINK FLOYD THE WALL — 14 ANS
70MM DOLBY STEREO
ADULTES $5.50 — ÉTUDIANTS $5.00
YORK: 1487 ST-CATHERINE O. 937-8978 GUY
AUCUN LAISSEZ-PASSER
12:30, 2:30, 4:10, 6:00, 7:50, 9:40.

MY FAVORITE YEAR — POUR TOUS
LE CINEMA: WESTMOUNT SQUARE 931-2477
Sem.: 7:15, 9:15

ERRATUM

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans la boîte horaire de l'annonce Nordair publiée le 10 janvier 1983 dans ce journal: le prix pour Pittsburgh aurait dû se lire 71,00 $ au lieu de 61,00 $

NORDAIR

Critères plus précis réclamés

■ OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral se doit d'adopter des critères précis quand vient le temps de donner des contrats à des firmes d'architectes, pour permettre à tous d'avoir une chance égale d'obtenir des contrats fédéraux.

C'est ce que soutient l'Institut royal d'architecture du Canada dans une lettre au premier ministre Pierre Trudeau, rendue publique hier.

Les journalistes se disent outrés des propos des généraux Dextrase et Allard contre leur collègue Ménard

La guerre des généraux est commencée. Appelés à la barre des témoins, plusieurs journalistes sont venus dire en cour, hier, qu'ils avaient été, soit «abasourdis», soit «écoeurés», soit «estomaqués», soit encore «frappés» de voir les généraux Jacques Dextrase et Jean-V. Allard se moquer publiquement de Dollard Ménard, un héros de la Dernière guerre mondiale, qui avait pris position en faveur du «Oui» lors de la campagne référendaire, en avril 1980.

MARTHA GAGNON

C'est à la suite d'une conférence de presse qu'avait donné le comité national du « Non », le 9 mai 1980, au quartier général sur la rue Papineau, que le général de brigade Dollard Ménard, aujourd'hui âgé de 69 ans, décidait d'intenter une poursuite de $300 000 contre ses anciens compagnons d'armes, en raison de la «violence» des propos tenus à son endroit, qui constituaient une atteinte grave à sa réputation.

Journalistes surpris

Devant le juge Jules Beauregard, de la Cour supérieure, six journalistes de Québec et de Montréal, qui étaient présents lors de cette conférence de presse à laquelle assistait également l'ex-chef de l'opposition, Claude Ryan, ont expliqué à tour de rôle que les déclarations faites par MM. Dextrase et Allard, ce jour-là, mettaient en doute la clairvoyance et la lucidité du général Ménard. Certains d'entre-eux ont affirmé qu'ils s'étaient sentis mal à l'aise, surtout en entendant une explosion de rires ironiques dans l'assistance composée d'environ 75 personnes (militaires, invités spéciaux, membres du comité du « Non »). Seuls les journalistes n'ont, semble-t-il, manifesté aucune réaction, la plupart étant surpris de la tournure qu'avait pris la rencontre.

Le journaliste Robert Houle, de Radio-Canada, à Québec, a déposé en cour une cassette où l'on entend très clairement des rires alors que l'ex-général Dextrase commente en ces termes l'adhésion de son collègue au comité du «Oui»: «En autant que mon ami Dollard Ménard est concerné, eh bien... c'est un bon ami... Dollard a été blessé cinq fois, vous savez... Alors, je ne voudrais pas qu'on lui tienne une trop grosse rancune pour ce qu'il a dit. (Les rires fusent). Le pauvre Dollard s'est déclaré de cette façon là parce que probablement, à huit heures ce particulier matin, c'était la chose à dire».

Jacques Samson, journaliste au *Soleil*, à Québec, a pour sa part expliqué que ces propos, qui l'avaient «frappés», mettaient implicitement en doute la lucidité du général Ménard et laissaient croire que ses capacités mentales avaient été considérablement diminuées à la suite des nombreuses blessures de guerre.

Après la conférence de presse, qui s'est déroulée dans une atmosphère «lourde et tendue», de l'avis de tous, Gilles Pilon, du *Journal de Montréal*, a discuté avec deux journalistes de l'extérieur, dont l'un de Toronto, qui lui aurait dit: «C'est écoeurant!», et l'autre, de Suisse, qui, complètement abasourdi, a demandé: «Est-ce que vous traitez toujours vos militaires comme ça?».

Donald Charette, de la *Presse canadienne*, a été «renversé» de voir que l'on «ironisait» sur les blessures de guerre qu'avaient subies Dollard Ménard. Il s'agissait d'attaques «très personnelles».

Certains journalistes comme Daniel l'Heureux, de Radio-Canada, ont rappelé que le sergent-major Georges Giguère, qui assistait lui-aussi à cette conférence de presse, avait déclaré en substance ceci: «Nous avons connu les camps de concentration nazis et nous ne voulons pas être enchaînés avec la souveraineté de René Lévesque». D'autres ont mentionné le fait que l'on avait ridiculisé les déclarations de Ménard au sujet de la future armée québécoise.

Bernard Chabot, de Télé-Capitale, à Québec, a raconté que l'on parlait d'une «armée d'opérette» où le général Ménard serait à la hauteur. Une armée québécoise capable de lutter contre des chasseurs en hélicoptères.

La défense

La défense, qui est représentée par Me Philippe Gélinas, se propose de faire valoir que les propos (elle nie certains d'entre-eux) ont été tenus dans le cours d'une campagne politique d'opinions au cours de laquelle les antagonistes doivent s'attrendre à recevoir des coups. Précisons que le général Jacques Dextrase assiste seul aux débats, son collègue Jean-V. Allard étant actuellement hospitalisé.

Ce procès, qui durera toute la semaine et peu-être davantage, suscite beaucoup d'intérêt. Il est possible que plusieurs personnalités, dont Claude Ryan, l'archevêque de Québec, Mgr Arthur Vachon, et le cardinal Maurice Roy, soient appelés comme témoins. On parle aussi du premier ministre René Lévesque.

Contre-espionnage: Le Canada aurait perdu le respect de ses alliés

■ OTTAWA (PC) — Les restrictions administratives des cinq dernières années imposées au service de renseignements de la Gendarmerie royale du Canada ont causé un tort considérable à l'habileté du Canada de surveiller les activités d'espionnage et les agissements subversifs, écrit le quotidien de la capitale, *The Citizen*.

En conséquence, le service de renseignements a perdu le respect de ses Alliés de l'OTAN et d'ailleurs, qui ne font plus confiance au Canada dans les questions d'espionnage, ajoute *The Citizen*, qui s'appuie sur des interviews d'une douzaine d'ex-membres et d'actuels membres de la GRC.

Le consensus qui se dégage de ces interviews veut que la responsabilité de ces restrictions administratives incombe à Robert Simmonds, qui est devenu commisssaire en 1977.

Le quotidien cite un officier d'état-major qui soutient qu'on a pratiquement tout divulgué aux agents soviétiques au cours des cinq dernières années. Ce haut gradé attribue cette détérioration à plusieurs facteurs, notamment les restrictions admnistratives imposées par le commissaire Simmonds et l'enquête royale de la commission McDonald sur les agissements illégaux de la GRC.

Les membres du service de renseignements n'ont plus le droit de travailler sur la colline du Parlement où, de l'avis d'anciens députés, écrit *The Citizen*, des agents du KGB cultivent leurs relations avec les élus du peuple et et les fonctionnaires.

Inscription pour septembre 1983

Pensionnat — Externat

GARÇONS ET FILLES

Collège Bourget

(RIGAUD)

INSTITUTION PRIVÉE

dirigée par les Clercs de St-Viateur, construite à flanc de montagne, à environ 30 milles de Montréal, près de l'autoroute transcanadienne.

Cours secondaire complet (avec ou sans latin).

Classes spéciales pour les élèves anglophones.

Animation, pastorale et sports privilégiés.

Patinoire avec glace artificielle, piscine, deux gymnases, nombreux laboratoires, plusieurs salons, etc.

Transport organisé pour les fins de semaine.

Pour une inscription en 4e et en 5e secondaire, veuillez communiquer avec la direction des études de cette section au numéro

(514) 451-4716

Pour une inscription en 1re, en 2e ou en 3e secondaire, veuillez vous présenter au collège pour les tests d'admission avant 9h30

le samedi 15 janvier 1983
ou le samedi 29 janvier 1983
ou le samedi 12 février 1983

et pour plus de renseignements, composer

(514) 451-5785

SOLDE!
Bottes pour dames

(Orig. $98 à $220)

vente
59,99 à 109,99

Notre sélection de bottes vous éblouira... d'autant plus qu'elles sont assorties de bas prix invitants.

Vaste choix de modèles qui garderont vos pieds au chaud, en tout temps. Empeignes en cuir ou suède. Pointures et coloris variés dans le groupe. Tous les modèles ne sont pas offerts dans tous les magasins.

Hâtez-vous pour profiter d'un meilleur choix!

Rayon 276, chaussures pour dames, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement

Venez visiter notre nouveau rayon des chaussures pour dames, au troisième, centre-ville.

Grande vente de janvier chez Simpsons

Simpsons MD

Le Beosystem 1600: la chaîne stéréophonique à un prix qui vous étonnera.

Un seul doigt, une seule touche suffit pour écouter l'une des sept stations radio présyntonisées, votre microsillon ou votre 45 tours préféré. La simplicité en soi. Cette même simplicité qui, alliée à une technologie de pointe, a valu à 14 composants audio Bang & Oluf,en de faire partie de la collection permanente de design du Musée d'art moderne de New York.

Le Beosystem 1600 se compose d'un récepteur stéréo Beomaster 1600, d'un tourne-disques automatique Beogram 1600 avec cellule de lecture MMC 10E et de deux enceintes acoustiques d'étagère Beovox S-30. Un ensemble parfaitement assorti, d'une sonorité naturelle, claire et fidèle.

Venez voir et écouter le Beosystem 1600. Une seule touche vous fera découvrir le plaisir pur et simple de la musique.

Bang & Olufsen

$1399

audio centre

482-4420

5260 ouest, rue Sherbrooke
(coin Décarie) Montréal, Québec